



Clés de mémoire IBM USB 2.0

Guide d'utilisation



Clés de mémoire IBM USB 2.0

Guide d'utilisation

Première édition - Octobre 2004

LE PRESENT DOCUMENT EST LIVRE "EN L'ETAT". IBM DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, EXPRESSE OU IMPLICITE, RELATIVE AUX INFORMATIONS QUI Y SONT CONTENUES, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LES GARANTIES DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADAPTATION A VOS BESOINS. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites, auquel cas l'exclusion ci-dessus ne vous sera pas applicable.

Ce document est mis à jour périodiquement. Chaque nouvelle édition inclut les mises à jour. Les informations qui y sont fournies sont susceptibles d'être modifiées avant que les produits décrits ne deviennent eux-mêmes disponibles. En outre, il peut contenir des informations ou des références concernant certains produits, logiciels ou services non annoncés dans ce pays. Cela ne signifie cependant pas qu'ils y seront annoncés.

Pour plus de détails, pour toute demande d'ordre technique, ou pour obtenir des exemplaires de documents IBM, référez-vous aux documents d'annonce disponibles dans votre pays, ou adressez-vous à votre partenaire commercial.

Vous pouvez également consulter les serveurs Internet suivants :

- <http://www.fr.ibm.com> (serveur IBM en France)
- <http://www.can.ibm.com> (serveur IBM au Canada)
- <http://www.ibm.com> (serveur IBM aux Etats-Unis)

*Compagnie IBM France
Direction Qualité
Tour Descartes
92066 Paris-La Défense Cedex 50*

© Copyright IBM France 2004. Tous droits réservés.

© **Copyright International Business Machines Corporation 2004. All rights reserved.**

Table des matières

Avant-propos	v
Enregistrement de votre option	v
Chapitre 1. Préface	1-1
Chapitre 2. Installation de la clé de mémoire sous Windows 2000 ou Windows XP	2-1
Chapitre 3. MyKey	3-1
Configuration du système	3-1
Personnalisation de MyKey	3-2
Définition des préférences	3-3
Select your language	3-4
Hide/Show	3-4
Help	3-4
About	3-4
Exit	3-4
Messages en incrustation MyKey	3-5
Console de clé de mémoire	3-5
Ecran LCD	3-5
Boutons	3-6
Personnalisation de la clé de mémoire	3-7
Icône personnelle MyKey	3-7
Son personnel MyKey	3-7
Intitulé personnel MyKey	3-8
Version de la clé de mémoire	3-8
Fonctions avancées	3-8
Activation de la protection contre l'écriture	3-8
Options de synchronisation	3-8
Création de dossiers personnels	3-11
Fonctions supplémentaires	3-12
Envoi vers l'unité de la clé de mémoire	3-12
Exécution automatique	3-12
Identification des incidents	3-13
Foire aux questions (FAQ)	3-13
Chapitre 4. Utilisation de KeySafe multilingue II	4-1
Configuration système requise	4-1
Mise en route	4-1
Création de la zone de confidentialité	4-1
Utilisation de la zone de confidentialité	4-4
Zone de confidentialité et hibernation/suspension du système	4-6
Déconnexion de la zone de confidentialité	4-6
Option de sécurisation	4-6
Personnalisation des paramètres	4-8
Bureau	4-8
Modification du mot de passe	4-9
Modification de la zone de confidentialité	4-11
Foire aux questions (FAQ)	4-11
Chapitre 5. KeySafe II et MyKey en mode non-administrateur	5-1
Configuration système requise	5-1
Instructions d'installation	5-1
Désinstallation du service	5-1
Chapitre 6. Utilisation de l'utilitaire d'amorçage de clé de mémoire IBM	6-1
Configuration système requise	6-1
Création d'une clé de mémoire d'amorçage IBM	6-2
Amorçage de l'ordinateur avec la clé de mémoire IBM	6-3
Identification des incidents	6-3
Annexe A. Maintenance et assistance A-1	
Support technique en ligne	A-1
Support technique par téléphone	A-1
Annexe B. Déclaration de Garantie Z125-4753-08 04/2004	B-1
Chapitre 1 - Dispositions générales	B-1
Chapitre 2 - Dispositions nationales particulières	B-4
CHAPITRE 3 - Informations relatives à la garantie	B-16
Types de services prévus par la garantie	B-16
Guarantee supplement for Mexico	B-20
Annexe C. Guarantee supplement for Mexico	C-1
Annexe D. Notices	D-1
Trademarks	D-2
Federal Communications Commission (FCC) statement	D-2

Avant-propos

Le présent manuel contient des instructions pour l'installation et l'utilisation des clés de mémoire haute vitesse IBM USB 2.0.

Le coffret de votre option contient les éléments suivants :

- Une clé de mémoire haute vitesse IBM USB 2.0
- Le *CD-ROM de la clé de mémoire IBM USB 2.0*
- Le *Guide d'initiation*

Si l'un des éléments est manquant ou endommagé, prenez contact avec votre point de vente. N'oubliez pas de conserver votre preuve d'achat, car elle peut être requise pour la garantie.

Le présent *Guide d'utilisation* est disponible sur le *CD-ROM de la clé de mémoire IBM USB 2.0* dans les langues suivantes :

- Portugais (Brésil)
- Anglais
- Français
- Allemand
- Italien
- Japonais
- Chinois simplifié
- Espagnol
- Chinois traditionnel

Enregistrement de votre option

Nous vous remercions d'avoir choisi un produit IBM. Veuillez consacrer quelques instants pour enregistrer votre produit et nous fournir des informations qui aideront IBM à mieux vous servir. Vos commentaires nous sont précieux pour développer des produits et des services qui vous sont essentiels et pour améliorer la communication. Enregistrez votre option sur le site Web IBM à l'adresse suivante :

<http://www.ibm.com/pc/register/>

IBM vous enverra les informations et les mises à jour relatives au produit enregistré à moins que vous n'indiquiez dans le questionnaire du site Web que vous ne voulez pas recevoir d'informations supplémentaires.

Chapitre 1. Préface

L'unité de mémoire IBM USB 2.0 est une unité de stockage USB portable de petite taille qui vous permet de partager des données entre un portable et un ordinateur de bureau doté d'un port USB fonctionnel, sans utiliser la disquette. Elle offre beaucoup plus d'espace qu'une disquette de 1,44 Mo pour stocker du texte, des présentations, des feuilles de calcul ou des fichiers multimédia.

Le présent manuel explique comment installer et utiliser la clé de mémoire IBM USB 2.0 sous Microsoft Windows 2000 Professional et Windows XP.

Chapitre 2. Installation de la clé de mémoire sous Windows 2000 ou Windows XP

Avant d'installer la clé de mémoire IBM USB 2.0, vérifiez que vous disposez des logiciels et matériels ci-dessous :

- Un des systèmes d'exploitation suivants :
 - Windows 2000
 - Windows XP
- Un port USB disponible
- Pentium II 266 MHz
- 1,7 Mo d'espace disque disponible
- Accès à l'unité principale (en général, l'unité C)

Les éléments suivants sont requis si vous avez l'intention d'utiliser la clé de mémoire en tant qu'unité amorçable. Voir Chapitre 6, «Utilisation de l'utilitaire d'amorçage de clé de mémoire IBM», à la page 6-1

- Un système BIOS qui prend en charge les unités de stockage USB amorçables. Si vous ne savez pas si le BIOS prend en charge les unités USB amorçables, prenez contact avec le fabricant de votre ordinateur. Une mise à jour est peut-être disponible.
- La documentation relative au BIOS fournie avec l'ordinateur ou la mise à jour du BIOS, le cas échéant.

Sous Windows 2000 et Windows XP, le support de la clé de mémoire USB 2.0 est intégré, et aucun pilote de périphérique n'est requis. Connectez la clé de mémoire au port USB. La clé de mémoire est désormais prête et apparaît comme un disque amovible avec un identificateur alphabétique (par exemple, E:).

Chapitre 3. MyKey

Utilisez MyKey pour accéder à la clé de mémoire et la personnaliser via la console de clé de mémoire. Des messages et des invites vous guident lors de la brève installation de MyKey, ainsi que des procédures d'utilisation et de personnalisation, ce qui vous permet de personnaliser votre clé de mémoire et de la rendre plus conviviale et simple à utiliser. Le présent chapitre inclut également certaines questions courantes importantes (FAQ).

L'application MyKey fonctionne en modes administrateur et non-administrateur. Pour plus d'informations, voir Chapitre 5, «KeySafe II et MyKey en mode non-administrateur», à la page 5-1..

Pour obtenir des performances optimales, la clé de mémoire fonctionne avec un accélérateur graphique prenant en charge un nombre de couleurs 24 bits.

Configuration du système

Votre ordinateur doit présenter la configuration requise suivante pour que vous puissiez installer et utiliser MyKey :

- Pentium II 266 MHz
- 1,7 Mo d'espace disque disponible (sur l'unité C)
- Système d'exploitation : Windows 2000 ou Windows XP

MyKey est pris en charge sur les clés de mémoire IBM 2.0. Si votre clé de mémoire prend en charge MyKey, assurez-vous que vous disposez de la dernière version de MyKey, que vous pouvez télécharger à partir du site <http://www.ibm.com/pc/support>. Recherchez la clé de mémoire USB 2.0.

Pour installer MyKey, suivez la procédure suivante :

1. Insérez le *CDS-ROM de la clé de mémoire IBM USB 2.0* qui accompagne votre clé et ouvrez le dossier Software.
2. Cliquez deux fois sur l'icône **MyKey**.
3. Dans la fenêtre de bienvenue, sélectionnez **Create Desktop Shortcut** si vous souhaitez créer un raccourci vers MyKey sur votre bureau. Des raccourcis vers MyKey et vers le programme de désinstallation Uninstall MyKey sont automatiquement créés dans le menu **Démarrer**. Cliquez sur **Finish** pour commencer à utiliser MyKey, ou sur **Cancel** pour annuler l'installation.

Remarque : Par défaut, MyKey démarre automatiquement au lancement de Windows. Vous pouvez désactiver cette option dans la fenêtre de configuration.



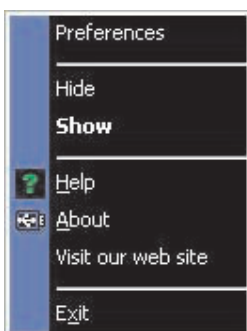
Attendez quelques instants que l'icône MyKey soit ajoutée à la barre d'état du système au bas de votre bureau, à côté de l'horloge. Utilisez cette icône pour accéder plus facilement et plus rapidement à toutes les fonctions de MyKey.



Pour désinstaller MyKey, cliquez sur **Démarrer → Tous les programmes → MyKey IBM → Uninstall MyKey IBM**.

Personnalisation de MyKey

Pour ouvrir le menu principal afin d'accéder aux fonctions de MyKey, cliquez à l'aide du bouton droit de la souris sur l'icône MyKey dans la barre des tâches. Les options de menu sont présentées dans cette section.



Définition des préférences

Cliquez sur **Préférences** pour définir vos préférences MyKey. Cliquez sur une option pour l'activer ou la désactiver.



Visual indication

Cette option affiche la console de clé de mémoire chaque fois que vous insérez votre clé de mémoire dans le port USB de votre ordinateur.

Audio indication

Ce son est émis lorsque vous insérez votre clé de mémoire dans le connecteur USB de votre ordinateur.

Splash screen

Cet écran s'affiche lors du chargement de MyKey.

Autorun process

Ce processus démarre automatiquement les applications en fonction des instructions d'exécution automatique définies dans votre clé de mémoire, comme le lancement automatique d'un CD-ROM. Pour plus de détails sur les fonctions d'exécution automatique avancées, voir «Fonctions supplémentaires» à la page 3-12

Load with Windows

Cette option lance MyKey au démarrage de Windows. Si vous désactivez cette fonction, vous devrez démarrer MyKey à partir du menu **Démarrer** de Windows.

Create desktop shortcut

Cette option permet de créer ou de supprimer un raccourci vers MyKey sur le bureau.

Always on top

Cette option permet à la console de clé de mémoire de se trouver devant toutes les fenêtres pour un accès facile et rapide. Si vous désactivez cette fonction, la console de clé de mémoire passe derrière toutes les autres fenêtres lorsqu'elle n'est pas active.

Select your language

Pour sélectionner votre langue préférée, suivez la procédure suivante :

1. Sélectionnez la langue souhaitée. Les langues prises en charge sont l'anglais, le français, l'espagnol, l'italien, l'allemand, le portugais, le chinois (traditionnel et simplifié) et le japonais. Seules les langues prises en charge s'affichent dans la liste. L'affichage correct de la langue sélectionnée dépend de la version spécifique de Windows que vous utilisez et de l'emplacement système que vous sélectionnez (**Panneau de configuration** → **Paramètres régionaux**). Si Windows ne prend pas en charge la langue que vous avez sélectionnée, un point d'interrogation (?) s'affiche à la place du nom de la langue.
2. Assurez-vous que vous pouvez lire le message de bienvenue affiché en regard de la liste de sélection de langue. Si tel est le cas, cliquez sur **OK** pour appliquer le changement de langue. Toutes les captures d'écran et le texte changeront en fonction de la langue sélectionnée.

Hide/Show

Cliquez sur **Hide** ou **Show** pour masquer ou afficher l'écran de la console de clé de mémoire.

Help

Cette option lance le site de support IBM dans lequel vous avez la possibilité de rechercher des informations relatives à votre clé de mémoire et ses applications.

About

Cette option fournit des informations sur la version en cours.

Exit

Lorsque vous sortez de MyKey, l'accès rapide à la clé de mémoire et les fonctions avancées sont désactivées.

Messages en incrustation MyKey

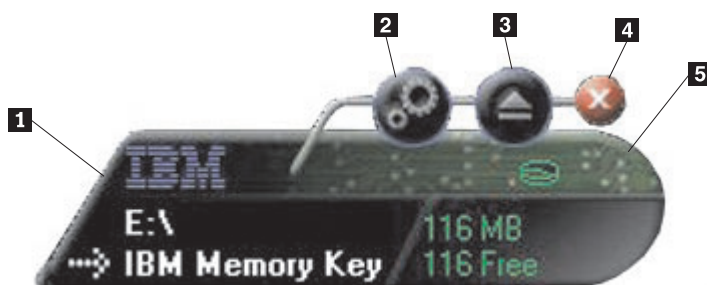
MyKey utilise des messages en incrustation, comme l'illustre la figure ci-dessous, pour fournir des informations ou vous indiquer des événements relatifs à la clé de mémoire. Ce type de message disparaît automatiquement au bout de quelques secondes, ou vous pouvez cliquer dessus pour le fermer immédiatement.



Console de clé de mémoire

Utilisez la console de clé de mémoire pour accéder à votre clé de mémoire afin de stocker et d'extraire des fichiers, de lancer des applications et de personnaliser la clé de mémoire.

La console de clé de mémoire affiche le logo de la clé de mémoire, la lettre correspondant à l'unité de la clé de mémoire et l'intitulé de la clé de mémoire. Pour remplacer ces données par une icône ou un intitulé personnel, voir «Icône personnelle MyKey» à la page 3-7. Pour déplacer la console de clé de mémoire, cliquez dessus avec le bouton gauche de la souris, maintenez ce bouton enfoncé et faites glisser la console vers un autre emplacement, puis relâchez le bouton gauche de la souris.



- 1** Parcourir
- 2** Outils
- 3** Ejecter

- 4** Fermer
- 5** LCD

Ecran LCD

L'écran à cristaux liquides (LCD) affiche la capacité totale et l'espace disponible de votre clé de mémoire. L'indicateur d'espace disponible se colore en rouge lorsque 5 % au maximum de l'espace disque total est disponible.

Indication de zone de confidentialité

L'écran LCD (illustré dans la figure ci-dessous) indique si vous êtes connecté à votre zone de confidentialité à l'aide de KeySafe II.



Indication de protection contre l'écriture

L'écran LCD (illustré ci-dessous) indique si votre clé de mémoire est protégée contre l'écriture. Pour obtenir plus de détails sur la protection contre l'écriture, voir «Activation de la protection contre l'écriture» à la page 3-8.



Boutons

Les boutons ci-dessous se trouvent sur la console de clé de mémoire :

Outils

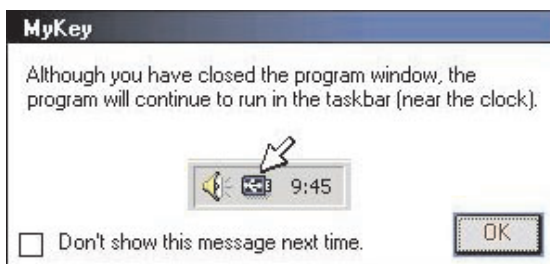
Cliquez sur le bouton d'outils pour ouvrir le menu de la console de clé de mémoire. Ce menu contient les paramètres de la console de clé de mémoire (voir «Console de clé de mémoire» à la page 3-5), des fonctions avancées, telles que la synchronisation, et des dossiers personnels.

Parcourir

Cliquez sur le bouton Parcourir pour ouvrir l'unité correspondant à la clé de mémoire dans l'Explorateur Windows et accéder à tous vos fichiers (à la fois les fichiers sécurisés dans votre zone de confidentialité et les fichiers publics).

Fermer

Cliquez sur le bouton Fermer pour fermer la console de clé de mémoire. Celle-ci est supprimée de la barre d'état du système et un message s'affiche, vous informant que le programme continuera à s'exécuter dans la barre des tâches. Cochez la case si vous ne souhaitez pas afficher ce message lorsque vous quittez le programme de cette façon.



Pour ouvrir de nouveau la console de clé de mémoire, cliquez deux fois sur l'icône ou sélectionnez **Show** dans le menu MyKey (voir «Personnalisation de MyKey» à la page 3-2).

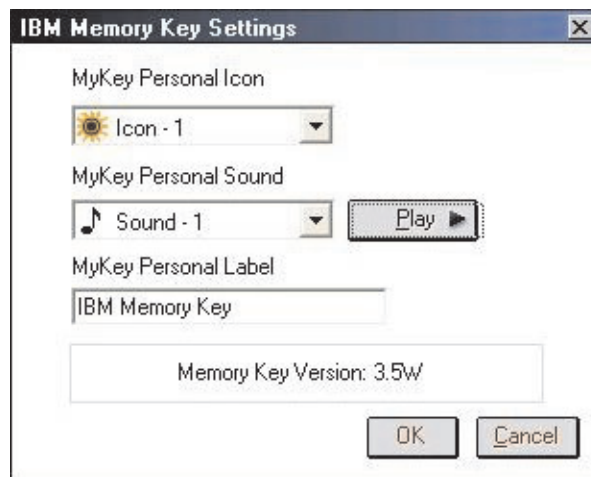
Ejecter

Utilisez le bouton Ejecter pour vérifier l'intégrité de toutes les données stockées sur votre clé de mémoire avant de la retirer. Cliquez sur ce bouton, attendez que le message indiquant que le retrait peut s'effectuer en toute sécurité s'affiche, puis retirez la clé de mémoire. Sinon, pour tous les systèmes d'exploitation à l'exception de Windows 2000 et Windows XP, vous pouvez utiliser la flèche verte située dans le menu de la barre d'état du système pour retirer votre clé de mémoire en toute sécurité.

Avvertissement : Le retrait de la clé de mémoire sans utiliser le bouton Ejecter ni la flèche verte située dans le menu de la barre d'état peut provoquer la perte des données.

Personnalisation de la clé de mémoire

Pour personnaliser la clé de mémoire à l'aide de votre propre icône, d'un son spécial ou de votre propre intitulé, cliquez sur le bouton Outils sur la console de clé de mémoire et sélectionnez **Settings** (voir «Personnalisation de MyKey» à la page 3-2). La fenêtre contenant les paramètres de la clé de mémoire s'ouvre.



Icône personnelle MyKey

Pour modifier l'icône par défaut, ouvrez la liste **MyKey Personal Icon** et utilisez l'une des procédures ci-dessous :

- Sélectionnez l'une des onze icônes incluses avec MyKey.
- Sélectionnez un fichier d'icône en faisant défiler les fichiers que vous avez créés ou que vous souhaitez télécharger à partir du Web.

Cliquez sur **OK** pour valider la modification.

Remarque : Cette opération n'aboutit pas si la clé de mémoire est protégée contre l'écriture.

Son personnel MyKey

Pour modifier le son par défaut, ouvrez la liste **MyKey Personal Sound** et utilisez l'une des procédures ci-dessous :

- Sélectionnez l'un des dix sons inclus avec MyKey.

- Sélectionnez un son différent en faisant défiler les fichiers que vous avez créés ou que vous souhaitez télécharger à partir du Web. Vous pouvez écouter les sons que vous sélectionnez en cliquant sur **Play**. Cliquez sur **OK** pour valider la modification.

Remarque : Cette opération n’aboutit pas si la clé de mémoire est protégée contre l’écriture.

Intitulé personnel MyKey

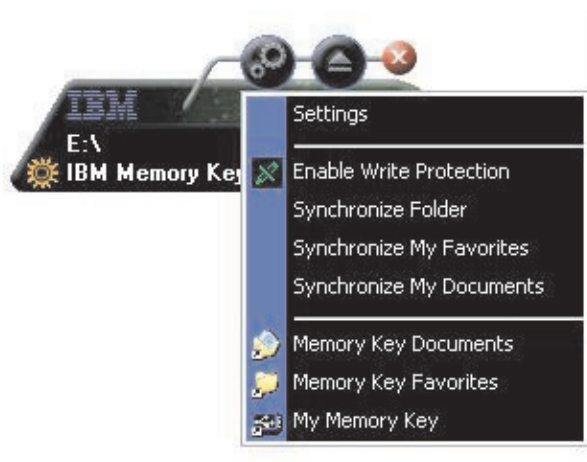
Pour personnaliser votre clé de mémoire et simplifier l’identification du contenu, tapez un intitulé personnel, tel que votre nom ou une catégorie (14 caractères au maximum), pour identifier le contenu de votre clé de mémoire.

Version de la clé de mémoire

Votre version de clé de mémoire est le dernier élément répertorié dans la fenêtre des paramètres de la clé de mémoire. Vous aurez besoin de cette information si vous prenez contact avec le support technique pour assistance.

Fonctions avancées

Lorsque MyKey est en cours d’exécution, vous pouvez accéder à un certain nombre de fonctions avancées qui facilitent l’utilisation de la clé de mémoire. Cliquez sur le bouton d’outils puis sur une option dans le menu des fonctions avancées. La présente section décrit ces fonctions.



Activation de la protection contre l’écriture

Pour protéger votre clé de mémoire contre les virus ou la perte de données lors de sa connexion à un ordinateur dont la sécurité et l’intégration sont douteuses, MyKey vous permet de protéger votre clé de mémoire contre l’écriture. Cela empêche ainsi la suppression, la création ou la modification de fichiers protégés.

Options de synchronisation

Les options de synchronisation MyKey accélèrent et simplifient le processus de synchronisation de votre travail entre deux ou plusieurs ordinateurs, ou la sauvegarde des fichiers. Les options de synchronisation suivantes sont disponibles :

- **Folder :** Cette option permet de synchroniser tous les dossiers et sous-dossiers.

- **My Favorites** : Cette option permet de synchroniser le dossier My Favorites de votre ordinateur avec celui de votre clé de mémoire.
- **My Documents** : Cette option permet de synchroniser le dossier My Documents de votre ordinateur avec celui de votre clé de mémoire.

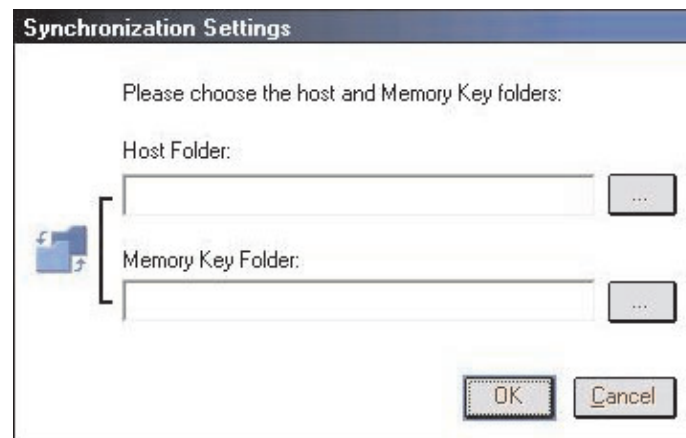
Synchronisation initiale d'un dossier

Pour synchroniser un dossier pour la première fois, suivez la procédure ci-dessous :

1. Sélectionnez **Synchronize Folders** dans le menu **Outils de la console MyKey**. La première fois que vous utilisez la fonction de synchronisation sur un nouvel ordinateur ou avec une nouvelle clé de mémoire, la fenêtre des paramètres de synchronisation s'ouvre.
2. Sélectionnez les dossiers que vous souhaitez synchroniser. Le premier dossier doit être un dossier local existant. Le deuxième doit être un dossier de clé de mémoire existant.

Remarque : Si votre dossier local et votre dossier de clé de mémoire contiennent des fichiers identiques, la première fois que vous tenterez de les synchroniser, MyKey ne saura pas quel fichier est la version la plus récente. Il est donc important de leur affecter des noms différents.

3. Cliquez sur **OK** pour démarrer le processus de synchronisation ou sur **Cancel** pour sortir.

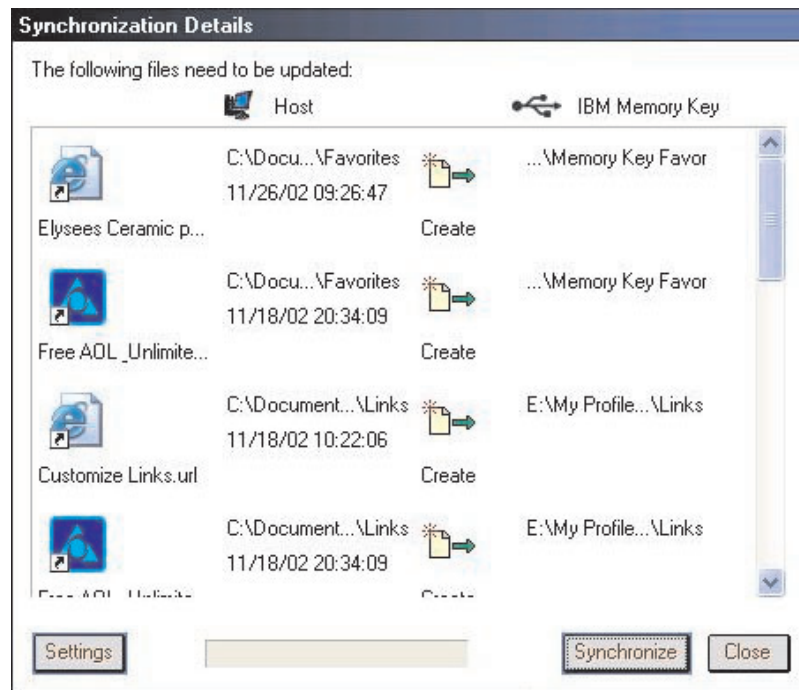


Synchronisation de dossiers préalablement sélectionnés

Après avoir sélectionné les dossiers à synchroniser, suivez la procédure ci-dessous :

1. Sélectionnez **Synchronize Folders** dans le menu **Outils de la console MyKey**. La fenêtre des détails de synchronisation s'ouvre. Une liste des actions requises s'affiche.
2. Cliquez sur **Settings** pour accéder aux paramètres affichés et les modifier.

3. Cliquez sur **Synchronize** pour autoriser toutes les opérations sur les fichiers (vous ne pouvez pas sélectionner une partie de la liste).



4. Si un message d'erreur s'affiche lors d'une opération sur un fichier (si le disque est saturé ou si le chemin ou fichier est incorrect, par exemple), cliquez sur **OK** pour poursuivre la synchronisation des fichiers restants ou sur **Cancel** pour arrêter le processus.
5. Cliquez sur **OK** lorsqu'un message indiquant la fin de la synchronisation s'affiche.

Règles de synchronisation des fichiers

Les règles suivantes s'appliquent au processus de synchronisation :

- **Nouveau fichier** : Si un nouveau fichier est créé dans un dossier, vous pouvez créer le même fichier dans les autres dossiers.
- **Fichier supprimé** : Si un fichier a été supprimé dans un dossier, vous pouvez le supprimer dans les autres dossiers.
- **Fichier modifié** : Si un fichier a été modifié dans un dossier, vous pouvez le remplacer dans les autres dossiers. Si le fichier a été modifié dans tous les dossiers, MyKey vous permet de l'ignorer sans exécuter aucune opération.
- **Fichier renommé** : Renommer un fichier revient à le supprimer et à en créer un nouveau. Par conséquent, les règles d'un fichier supprimé s'appliquent.

Création de dossiers personnels

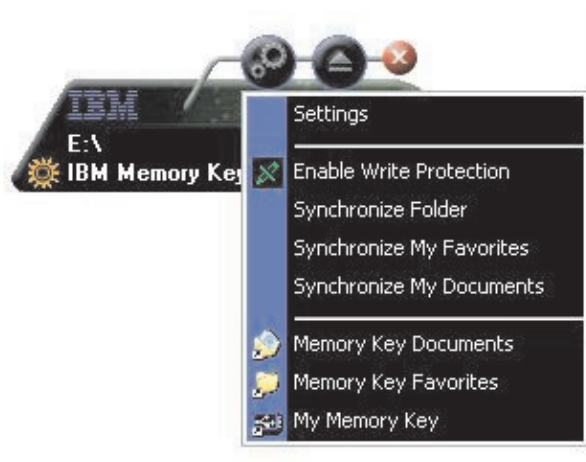
Les dossiers personnels sont des dossiers qui vous aident à hiérarchiser ou organiser vos fichiers en vue d'une extraction rapide. Pour créer un dossier personnel, suivez la procédure suivante :

1. Cliquez sur **OK** pour confirmer la création d'un dossier personnel.



Les répertoires suivants sont créés :

- My Memory Key, similaire à votre bureau, stocke les fichiers généraux auxquels vous accédez fréquemment.
 - Memory Key Documents, similaire à votre dossier Mes Documents, stocke les fichiers de travail. Ce dossier stocke les fichiers créés par l'opération Synchronize My Documents.
 - Memory Key Favorites, similaire à votre dossier Favoris, stocke vos fichiers préférés. Ce dossier stocke les fichiers créés par l'opération Synchronize My Favorites.
2. Pour accéder aux fichiers situés dans vos dossiers personnels, suivez l'une des opérations suivantes :
 - Ouvrez votre dossier My Profile dans l'Explorateur Windows.
 - Cliquez sur **Outils** sur la console de la clé de mémoire pour afficher les fichiers et y accéder.

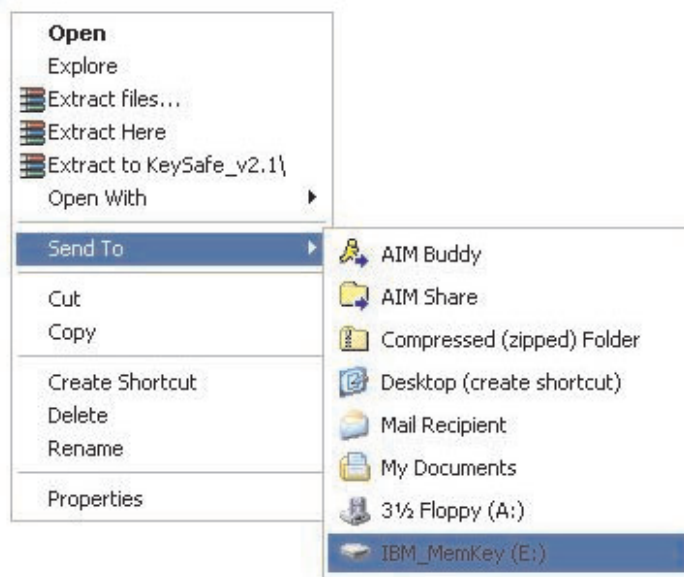


Fonctions supplémentaires

MemoryKey dispose de deux fonctions supplémentaires, qui sont présentées dans la présente section.

Envoi vers l'unité de la clé de mémoire

L'unité correspondant à votre clé de mémoire est automatiquement ajoutée au menu **Send To**, ce qui vous permet de cliquer à l'aide du bouton droit de la souris sur un fichier et de le sauvegarder sur l'unité de clé de mémoire.



Exécution automatique

La fonction d'exécution automatique de MyKey permet de lancer automatiquement une grande variété de fichiers, tels que des pages Web en langage HTML, en insérant votre clé de mémoire dans le connecteur USB d'un ordinateur.

MyKey lance le fichier de clé de mémoire autorun.inf. Vous pouvez désactiver cette fonction à partir de la fenêtre des paramètres MyKey. La syntaxe d'exécution automatique MyKey est légèrement différente et plus complète que la syntaxe d'exécution automatique d'un CD-ROM.

Pour utiliser la fonction d'exécution automatique de votre clé de mémoire, suivez la procédure suivante :

1. Vérifiez que le **processus d'exécution automatique** est sélectionné dans vos préférences MyKey.
2. Créez un fichier texte appelé autorun.inf.
3. Pour utiliser la fonction d'exécution automatique afin d'ouvrir une page Web, entrez le texte suivant dans le fichier autorun.inf :
[lancer]
open=www.ibm.com

- Pour utiliser la fonction d'exécution automatique afin d'exécuter un programme stocké sur la clé de mémoire, entrez le texte suivant dans le fichier autorun.inf :

[lancer]

open=[nom de fichier].exe

Identification des incidents

MyKey affiche un certain nombre de messages accompagnés d'instructions pour identifier les incidents, si possible, dans le format suivant :

- Fatal error - Ce message d'erreur général indique qu'une erreur s'est produite et que l'application ne peut pas continuer.
- Windows version not supported - Ce message s'affiche lorsque vous tentez d'exécuter MyKey sur une version de Windows qui ne prend pas MyKey en charge (voir «Configuration du système» à la page 3-1).
- Large fonts - MyKey est conçu pour utiliser des polices de petite taille et risque de ne pas vous fournir un affichage optimal si vous utilisez des polices de grande taille. Pour passer à des polices de petite taille, ouvrez votre Panneau de configuration et cliquez sur **Propriétés d'affichage** → **Paramètres** → **Avancés** → **Taille de police** :
- Unable to connect to Memory Key - Ce message indique que MyKey n'a pas réussi à obtenir des informations de votre clé de mémoire (le numéro de version, la capacité ou vos paramètres personnels, par exemple).
- Unable to eject Memory Key - Ce message indique en général que vous n'avez pas fermé toutes les applications ou tous les fichiers de votre clé de mémoire avant de tenter de la retirer. Fermez les applications ou fichiers ouverts, puis essayez à nouveau de retirer votre clé de mémoire.
- The device 'xxx' cannot be stopped right now. Try stopping the device again later - Ce message s'affiche lorsque vous cliquez sur **Stop** dans la fenêtre Unplug or Eject Hardware. Il indique en général que vous n'avez pas fermé toutes les applications ou tous les fichiers de votre clé de mémoire avant de tenter de la retirer. Fermez l'application MyKey et renouvelez la tentative. Si le message s'affiche à nouveau, fermez toutes les applications ou tous les fichiers ouverts et tentez de retirer à nouveau votre clé de mémoire.

Remarque : Ce message est généré par le système d'exploitation et non par l'application MyKey, et il n'est important que pour Windows XP ou Windows 2000.

Foire aux questions (FAQ)

Q : Comment déterminer la version de MyKey que j'utilise ?

R : Le moyen le plus simple consiste à cliquer à l'aide du bouton droit de la souris sur l'icône MyKey dans la barre des tâches puis à cliquer sur **About**.

Q : Puis-je utiliser MyKey avec plusieurs clés de mémoire sur mon ordinateur ?

R : Oui.

Q : Pourquoi ne puis-je pas copier de fichiers sur ma clé de mémoire ?

R : Votre clé de mémoire peut être protégée contre l'écriture ou votre espace disque est peut-être insuffisant. Dans le premier cas, le logo de protection contre l'écriture s'affiche sur l'écran LCD de votre console MyKey.

Q : Comment restaurer ma console de clé de mémoire après l'avoir fermée ?

R : Cliquez deux fois ou cliquez à l'aide du bouton droit de la souris sur l'icône MyKey puis cliquez sur **Show**.

Chapitre 4. Utilisation de KeySafe multilingue II

KeySafe II vous permet de créer sur votre clé de mémoire IBM une zone sécurisée protégée par mot de passe, appelée zone de confidentialité, et d'y accéder. Des messages et des invites vous guident lors de la configuration de KeySafe II à l'aide de votre mot de passe et de la personnalisation de la zone de confidentialité en fonction de vos besoins personnels et métier en ce qui concerne la sécurisation de vos informations. Ce texte récapitule les procédures et inclut également certaines questions courantes importantes (FAQ).

Configuration système requise

- Pentium II 266 MHz
- 1,7 Mo d'espace disque disponible
- Système d'exploitation : Windows 2000 ou Windows XP
- Accès à votre unité principale (en général, l'unité C)

L'application KeySafe II fonctionne en modes administrateur et non-administrateur. Pour plus d'informations, voir Chapitre 5, «KeySafe II et MyKey en mode non-administrateur», à la page 5-1.

Pour obtenir des performances optimales, utilisez la clé de mémoire avec un accélérateur graphique prenant en charge un nombre de couleurs 24 bits.

Mise en route

Avertissement : Lors de la création de votre zone de confidentialité, la clé de mémoire est formatée et *toutes* les données sont perdues. Sauvegardez vos fichiers avant de créer votre zone de confidentialité.

Création de la zone de confidentialité

Pour créer la zone de confidentialité, procédez comme suit :

1. Sélectionnez l'unité de disquette amovible que vous avez affectée à votre clé de mémoire et cliquez deux fois sur l'icône **KeySafe II**.

2. Sélectionnez votre langue préférée dans la fenêtre de langue et cliquez sur **OK**. Les langues prises en charge sont l'anglais, le français, l'espagnol, l'italien, l'allemand, le portugais (Brésil), le chinois (traditionnel et simplifié) et le japonais.



3. Cliquez sur **OK** pour continuer une fois que vous avez lu la fenêtre de bienvenue de KeySafe II.



4. Tapez les informations suivantes dans les zones correspondantes de la fenêtre KeySafe II Format :
 - a. Votre mot de passe (obligatoire)
 - b. Entrez à nouveau le même mot de passe pour confirmation (obligatoire)
 - c. Un indice pour vous souvenir de votre mot de passe (facultatif)
 - d. Déplacez le curseur (vers le haut ou vers le bas) sur la barre de défilement de la clé de mémoire pour créer votre zone de confidentialité en indiquant sa taille. La taille maximale de la zone de confidentialité est limitée à 90 % de la capacité de votre clé de mémoire. La partie sécurisée est en bleu.



5. Une fois que vous avez défini la taille de la zone de confidentialité, cliquez sur **OK**.
6. Pour poursuivre le formatage, cliquez sur **OK**. Une fois le formatage terminé, cliquez à nouveau sur **OK**. Vous pouvez maintenant vous connecter à votre zone de confidentialité.



Utilisation de la zone de confidentialité

Pour utiliser votre zone de confidentialité, procédez comme suit :

1. Cliquez deux fois sur l'icône **KeySafe II** sur votre bureau. La fenêtre de connexion à KeySafe II s'ouvre.



2. Pour vous connecter à votre zone de confidentialité, tapez votre mot de passe et cliquez sur **OK**.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur **Hint**. Si vous tapez un mot de passe incorrect, un message s'affiche :



Si vous avez oublié votre mot de passe, ouvrez la zone Hint dans la fenêtre KeySafe II Login pour obtenir de l'aide. Une fois que vous avez tapé le mot de passe correct, un message indiquant que la connexion a abouti s'affiche.



Zone de confidentialité et hibernation/suspension du système

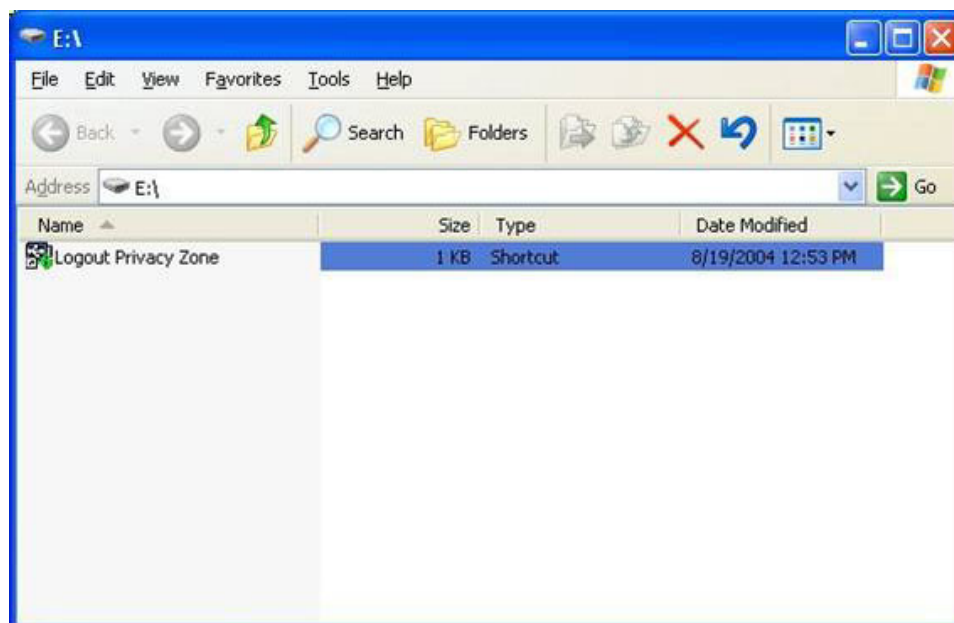
Il est recommandé de sauvegarder et fermer tous les fichiers que vous avez ouverts à partir de votre clé de mémoire avant de suspendre ou de mettre votre système en hibernation. Un message de rappel s'affiche.



Déconnexion de la zone de confidentialité

Pour vous déconnecter de votre zone de confidentialité, procédez comme suit :

1. Sauvegardez et fermez tous les fichiers que vous avez ouverts à partir de votre clé de mémoire.
2. Cliquez deux fois sur l'icône **KeySafe II**.



3. Cliquez sur **OK** dans la fenêtre KeySafe II Logout pour vous déconnecter.

Option de sécurisation

Lorsque des données sont protégées par l'option de sécurisation, vous pouvez désigner des ordinateurs spécifiques (votre poste personnel ou votre ordinateur

domestique, par exemple) comme ordinateurs dignes de confiance, ce qui vous évite d'entrer un mot de passe à chaque connexion à votre clé de mémoire. Cette opération est particulièrement pratique si, par exemple, vous utilisez souvent votre clé de mémoire sur un poste de travail particulier ou si vous la sauvegardez régulièrement sur votre ordinateur.

Pour désigner un poste de travail comme ordinateur digne de confiance, procédez comme suit :

1. Cochez la case **Trust this computer...** dans la fenêtre KeySafe II Login puis connectez-vous en utilisant votre mot de passe, comme l'illustre la figure ci-dessous.



Une fois l'option de sécurisation activée, la fenêtre KeySafe II Login s'affiche à chaque insertion de votre clé de mémoire sans que vous soyez obligé d'entrer votre mot de passe.

2. Pour désactiver l'option de sécurisation, décochez la case **Trust this computer...** dans la fenêtre KeySafe II Login. Un message d'avertissement s'affiche, comme l'illustre la figure ci-dessous.



3. Cliquez sur **OK** pour retourner à la fenêtre KeySafe II Login, dans laquelle vous pouvez accéder à la zone de confidentialité à l'aide du mot de passe ou réactiver l'option de sécurisation.

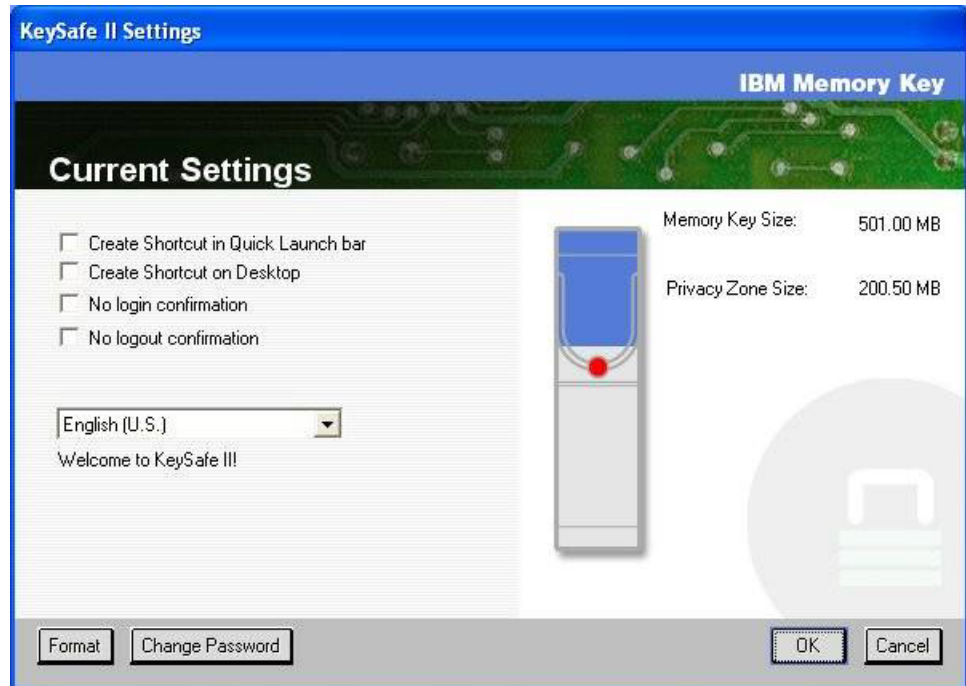
Personnalisation des paramètres

Les paramètres du bureau et le mot de passe peuvent être personnalisés, comme décrit ci-dessous.

Bureau

Pour personnaliser votre bureau, procédez comme suit :

1. Pour personnaliser KeySafe II pour votre bureau, cliquez sur **Settings** dans la fenêtre KeySafe II Login. La fenêtre KeySafe II Settings, comme illustrée ci-dessous.

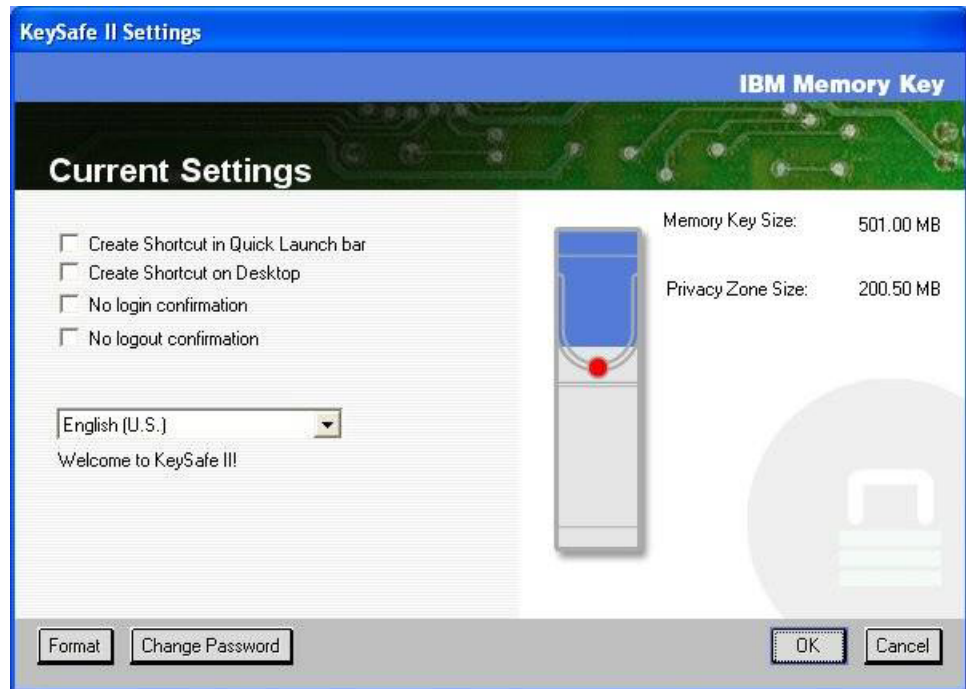


2. Cliquez sur une ou plusieurs des options répertoriées pour les sélectionner (chaque option est décrite dans la zone Description lorsque vous faites glisser la souris dessus), parmi lesquelles :
 - Create Shortcut in Quick Launch Bar
 - Create Shortcut on Desktop
 - No login confirmation
 - No logout confirmation
 - Sélection de la langue

Modification du mot de passe

Les dernières versions de KeySafe II vous permettent de modifier votre mot de passe à l'aide du bouton **Change Password** de la fenêtre KeySafe II Settings. Pour utiliser le bouton **Change Password**, procédez comme suit :

1. Cliquez sur **Settings** dans la fenêtre KeySafe II Login. La fenêtre KeySafe II Settings s'ouvre, comme illustrée ci-dessous.



2. Cliquez sur **Change Password** pour ouvrir une boîte de dialogue.



3. Tapez, dans l'ordre, votre mot de passe en cours (ancien), votre nouveau mot de passe, votre nouveau mot de passe une nouvelle fois pour le confirmer et un indice.
4. Cliquez sur **OK** pour quitter la boîte de dialogue.



Avertissement : Lorsque vous modifiez votre mot de passe sans utiliser le bouton **Change Password**, votre clé de mémoire est formatée et TOUTES les données sont perdues.

Modification de la zone de confidentialité

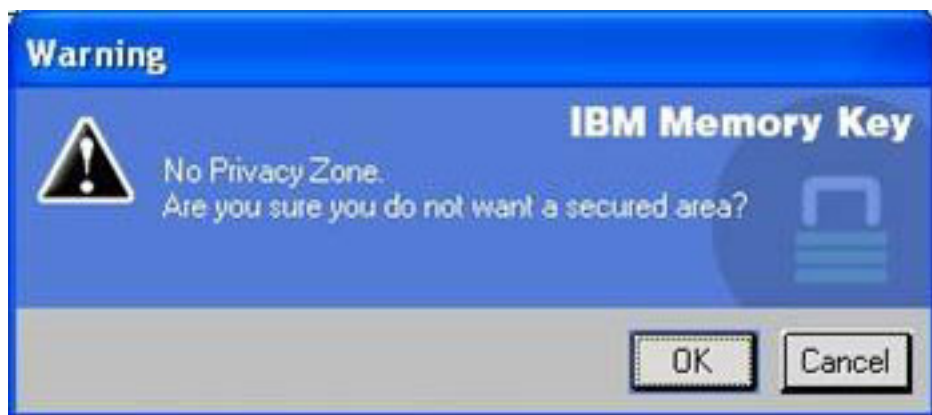
Avertissement : La modification de la taille de votre zone de confidentialité requiert le formatage de votre clé de mémoire, provoquant ainsi la perte de TOUTES les données, qu'elles soient sécurisées ou non.

Pour modifier votre zone de confidentialité, procédez comme suit :

1. Cliquez sur **Format** dans la fenêtre KeySafe II Settings. La fenêtre Format Options s'ouvre.
2. Tapez un mot de passe et confirmez-le en le tapant une seconde fois.
3. Tapez un indice en cas d'oubli de votre mot de passe.
4. Définissez la taille de votre zone de confidentialité à l'aide la barre de défilement.
5. Cliquez sur **OK**.

Si vous voulez désactiver votre zone de confidentialité et utiliser la totalité de l'espace de la clé de mémoire pour la zone publique, procédez comme suit :

1. Suivez les étapes 1 à 3 ci-dessus.
2. Définissez la taille de votre zone de confidentialité à l'aide la barre de défilement à 0 %.
3. Cliquez sur **OK** pour confirmer l'opération.



Foire aux questions (FAQ)

Q : Comment déterminer la version de KeySafe II que j'utilise ?

R : Le moyen le plus simple consiste à cliquer à l'aide du bouton droit de la souris sur l'icône KeySafe II sur votre clé de mémoire, puis à cliquer sur Properties et Version.

Q : Comment mettre à niveau KeySafe II sur la version la plus récente ?

R : Téléchargez le fichier zippé à partir du site Web <http://www.ibm.com/pc/support> sur votre bureau puis recherchez la clé de mémoire USB 2.0. Dézippez ce fichier et copiez le fichier exe sur votre clé de mémoire. Lancez-le à partir de votre clé de mémoire en cliquant deux fois sur KeySafe II. N'utilisez pas le raccourci que vous avez éventuellement créé sur votre bureau ou la barre de lancement rapide, car cela lancerait l'ancienne version.

Q : Puis-je modifier uniquement mon mot de passe KeySafe II sans formater ma zone de confidentialité ?

R : Oui. Pour ce faire, utilisez le bouton Change Password dans la fenêtre KeySafe II Settings. Notez que lorsque vous modifiez votre mot de passe sans utiliser le bouton Change Password, votre clé de mémoire est formatée et TOUTES les données sont perdues.

Q : Je voudrais sécuriser toutes les données sur ma clé de mémoire. Pourquoi suis-je limité à une zone de confidentialité maximale de 90 % ?

R : Votre clé de mémoire a besoin d'espace pour exécuter KeySafe II, ainsi que pour stocker les informations relatives à la clé de mémoire. 10 % de votre clé de mémoire est réservé aux mises à niveau et aux futures applications pour que le fonctionnement de KeySafe II ne s'en trouve pas altéré.

Q : Comment savoir si je travaille dans ma zone de confidentialité ou dans la zone publique ?

R : Si vous travaillez sous Windows 2000, un verrou rouge s'affiche dans l'icône KeySafe II lorsque vous vous trouvez dans votre zone de confidentialité. Si vous travaillez sous Windows 2000 ou XP, l'arrière-plan de votre dossier principal ou de votre icône de clé de mémoire s'affiche en bleu lorsque vous vous trouvez dans votre zone de confidentialité. (Cette indication visuelle n'est pas visible si vous avez sélectionné une vue classique des dossiers sur votre ordinateur.)

Q : Comment passer de la zone publique à ma zone de confidentialité et inversement ?

R : Lancez KeySafe II à partir de votre bureau, clé de mémoire ou barre de lancement rapide. Si une invite vous demande votre mot de passe, cela signifie que vous êtes dans la zone publique. Pour aller dans votre zone de confidentialité, entrez votre mot de passe et cliquez sur OK. Si une fenêtre en incrustation vous invitant à confirmer votre sortie de la zone de confidentialité s'affiche, cela signifie que vous travaillez dans votre zone de confidentialité. Pour changer de zone, cliquez sur OK. Pour rester connecté à votre zone de confidentialité, cliquez sur Cancel.

Q : J'ai supprimé par mégarde KeySafe II de ma clé de mémoire. Comment puis-je accéder aux données de ma zone de confidentialité ?

R : Copiez le fichier KeySafe exe à partir du CD fourni avec votre clé ou allez sur le site <http://www.pc.ibm.com>, puis effectuez une recherche sur la clé de mémoire USB 2.0 et téléchargez le fichier exe. La zone de confidentialité que vous avez définie précédemment sera accessible.

Q : Puis-je utiliser KeySafe II avec plusieurs clés de mémoire sur mon ordinateur ?

R : Oui. Toutes les clés de mémoire IBM 64 Mo, 128 Mo et 256 Mo prennent en charge l'application KeySafe II installée sur votre système d'exploitation.

Q : Puis-je utiliser KeySafe II avec plusieurs clés de mémoire simultanément ?

R : Non.

Q : Existe-t-il un autre moyen de formater à la fois les zones publique et privée sur ma clé de mémoire si le formatage KeySafe II échoue ?

R : Oui. Utilisez l'utilitaire de formatage du système d'exploitation. Copiez ensuite KeySafe II pour être prêt à l'utiliser.

Chapitre 5. KeySafe II et MyKey en mode non-administrateur

Le présent chapitre fournit des informations sur l'utilisation des applications KeySafe II et MyKey en mode non-administrateur.

Configuration système requise

- Pentium II 266 MHz
- 1,7 Mo d'espace disque disponible
- Système d'exploitation : Windows 2000 ou Windows XP

Instructions d'installation

Pour installer le service, procédez comme suit :

1. Connectez-vous en tant qu'administrateur.
2. Dézippez le fichier SERVICE FOR NON-ADMIN.ZIP (situé sur le CD-ROM fourni avec votre clé de mémoire) dans un répertoire auquel tous les utilisateurs peuvent accéder (par exemple, C:\DiskOnKey service, C:\Program files, C:\winnt\system32). N'utilisez pas des dossiers dont l'accès est susceptible d'être restreint pour d'autres utilisateurs, tels que le répertoire Bureau ou Mes documents.
3. Lancez le fichier INSTALL SERVICE.BAT pour installer le service.

Remarque : Seuls les administrateurs peuvent installer les services.

4. Pour vérifier si le service a été correctement installé, sélectionnez **Paramètres** → **Panneau de configuration** → **Outils d'administration** → **Services** et recherchez le service hdlSrv.

Une fois que le service est installé, les applications KeySafe II et MyKey peuvent être exécutées avec des droits d'administrateur aussi bien qu'avec des droits de non-administrateur.

Désinstallation du service

Pour désinstaller le service, procédez comme suit :

- Connectez-vous en tant qu'administrateur.
- Lancez le fichier UNINSTALL SERVICE.BAT (situé sur le CD-ROM fourni avec votre clé) pour désinstaller le service.

Chapitre 6. Utilisation de l'utilitaire d'amorçage de clé de mémoire IBM

L'utilitaire d'amorçage de clé de mémoire IBM vous permet de transformer votre clé de mémoire en disque amorçable. Après avoir utilisé l'application et transformé votre clé de mémoire en disque amorçable, vous pourrez amorcer des ordinateurs IBM à partir de la clé.

Configuration système requise

- Un système BIOS qui prend en charge les unités USB amorçables. Si vous ne savez pas si le BIOS prend en charge les unités USB amorçables, prenez contact avec le fabricant de votre ordinateur. Si besoin, une mise à jour peut être disponible.
- La documentation relative au BIOS fournie avec l'ordinateur ou la mise à jour du BIOS, le cas échéant.

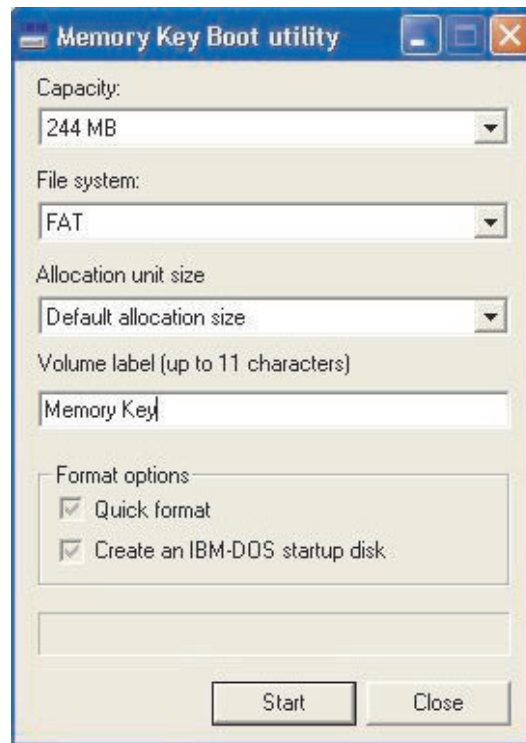
Pour obtenir de plus amples informations relatives aux ordinateurs IBM qui prennent en charge l'amorçage à partir d'unités de stockage USB, allez sur le site <http://www.ibm.com/pc/support> et recherchez la clé de mémoire USB 2.0 128 Mo.

- Pentium II 266 MHz
- 1,5 Mo d'espace disponible (sur l'unité C)
- Système d'exploitation : Windows 2000 ou Windows XP

Création d'une clé de mémoire d'amorçage IBM

Pour créer une clé de mémoire d'amorçage, procédez comme suit :

1. Cliquez deux fois sur l'icône **Boot Application** sur votre CD. La fenêtre de l'application s'ouvre.



2. Insérez votre clé de mémoire. Les propriétés du disque, telles que la capacité ou le système de fichiers, s'affichent dans les zones correspondantes de la fenêtre de l'application.
3. Pour créer un label de volume, tapez le nom du label dans la zone Volume label (11 caractères au maximum).
4. Pour lancer la création d'un disque d'amorçage, cliquez sur **Start**. Un message d'avertissement vous informe que tous vos fichiers vont être supprimés. Pour continuer, cliquez sur **OK**. Pour annuler le processus de formatage, cliquez sur **Cancel**.
5. Une fois que vous avez cliqué sur **Start**, un indicateur de progression s'affiche pour vous indiquer l'état du processus de formatage. Une fois le formatage terminé, un message s'affiche pour vous indiquer que le formatage a réussi.
6. Pour quitter le programme sans créer de disque d'amorçage, cliquez sur **Cancel**.

Remarques :

- a. La création d'un disque d'amorçage requiert le formatage de la clé de mémoire. Cette opération supprime tous les fichiers qui se trouvent sur la clé.
- b. Si vous lancez le processus de formatage, vous ne pourrez pas l'interrompre avant la fin.
- c. NE retirez PAS la clé de mémoire lors du formatage et assurez-vous que toutes les applications susceptibles d'utiliser la clé de mémoire sont fermées.

Amorçage de l'ordinateur avec la clé de mémoire IBM

Pour amorcer votre ordinateur avec la clé de mémoire IBM, procédez comme suit :

1. Mettez votre système hors tension. Insérez la clé de mémoire d'amorçage dans un emplacement USB disponible.
2. Mettez votre système sous tension et suivez les étapes décrites dans la documentation de votre ordinateur de bureau ou de votre portable pour accéder aux paramètres du BIOS. Localisez la section déterminant l'ordre d'amorçage ou de démarrage des disques sur votre ordinateur de bureau ou votre portable.
3. Modifiez l'ordre comme suit :
 - Unité de disquette existante (peut ne pas être applicable en fonction de la configuration de votre ordinateur de bureau ou de votre portable)
 - Unité de CD-ROM ATAPI ou unité de disque optique
 - Disque dur - Clé de mémoire USB
 - Disque dur - unité(s) de disque dur principale(s) où se trouvent le système d'exploitation ou les fichiers de données
4. Sauvegardez les modifications apportées à vos paramètres et quittez le BIOS.
5. Redémarrez votre ordinateur. Il doit s'amorcer avec une invite DOS utilisant la clé de mémoire.

Identification des incidents

- **Création d'un disque d'amorçage sur une clé avec une zone de confidentialité** : Si vous avez déjà créé une zone de confidentialité sur votre clé de mémoire (à l'aide de l'application KeySafe II), vous devez la supprimer avant de lancer l'application d'amorçage. Pour ce faire, exécutez KeySafe II et affectez la valeur 0 à la zone de confidentialité. Pour obtenir de plus amples informations, reportez-vous au manuel KeySafe II sur le CD-ROM.
- **Création d'un disque d'amorçage sur une clé protégée contre l'écriture** : Si vous avez déjà protégé votre clé contre l'écriture (à l'aide de l'application MyKey), vous devez désactiver cette fonction avant de lancer l'application d'amorçage. Pour plus d'informations, reportez-vous au manuel MyKey situé sur le CD.
- **Utilisation simultanée de plusieurs clés de mémoire** : Si vous avez inséré plusieurs clés de mémoire, vous serez invité à retirer les clés et à ne conserver que celle que vous souhaitez utiliser comme disque d'amorçage.

Annexe A. Maintenance et assistance

Les informations ci-après décrivent le support technique disponible pour votre produit, pendant la période de garantie ou pendant toute la durée de vie du produit. Pour plus de détails sur les dispositions de votre garantie, consultez la Déclaration de Garantie IBM relative à votre produit.

Support technique en ligne

Un support technique en ligne est offert pendant toute la durée de vie du produit sur le site Web "Personal Computing Support" à l'adresse <http://www.ibm.com/pc/support>.

Pendant la période de garantie, vous bénéficiez d'une assistance pour le remplacement ou l'échange de composants défectueux. En outre, si votre option IBM est installée sur un ordinateur IBM, vous pouvez bénéficier d'une maintenance sur site. Votre support technique interne peut vous aider à déterminer ce qui convient le mieux à votre situation.

Support technique par téléphone

Le support d'installation et de configuration offert par le Centre de support IBM sera supprimé ou facturé, à la seule discrétion d'IBM, 90 jours après que l'option ait été retirée du commerce. Des offres de support supplémentaires, comme l'assistance à l'installation, sont proposées à un tarif minime.

Munissez-vous autant que possible des informations suivantes avant d'appeler le support technique interne :

- Nom de l'option
- Numéro de l'option
- Preuve d'achat
- Fabricant, modèle, numéro de série (si IBM) de l'ordinateur, et manuel
- Formulation exacte des éventuels messages d'erreur
- Description de l'incident survenu
- Informations liées à la configuration matérielle et logicielle du système

Si possible, placez-vous devant votre ordinateur. Votre support technique interne vous demandera peut-être de reproduire l'incident au cours de l'appel.

Le tableau ci-après fournit le numéro de téléphone et les heures de support pour chaque pays. Si le numéro de votre pays ou de votre région n'y figure pas, prenez contact avec votre revendeur ou votre partenaire commercial IBM. Les temps de réponse peuvent varier en fonction du nombre et de la nature des appels reçus.

Les numéros de téléphone font l'objet de modification sans préavis. Pour obtenir une liste mise à jour des numéros de téléphone, connectez-vous au site <http://www.ibm.com/pc/support> et cliquez sur **Support Phone List**.

Pays ou Région	Numéro de téléphone	Pays ou Région	Numéro de téléphone
Afrique	+44 (0) 1475 555 055	Japon	Systèmes de bureau : 0120-887-870 • Autres pays : 81-46-266-1084 ThinkPad : 0120-887-874 • Autres pays : 81-46-266-1084 IntelliStation et xSeries : 81-46-266-1358 Logiciels PC : 0120-558-695 • Autres pays : 81-44-200-8666
Allemagne	07032-1549 201	Luxembourg	298-977-5063
Argentine	0800-666-0011	Malaisie	(60) 3-7727-7800
Australie	131-426	Mexique	001-866-434-2080
Autriche	01-24592-5901	Moyen-Orient	+44 (0) 1475 555 055
Belgique	Néerlandais : 02-210 9820 Français : 02-210 9800	Nicaragua	255-6658
Bolivie	0800-0189	Norvège	66 81 11 00
Brésil	55-11-3889-8986	Nouvelle-Zélande	0800-446-149
Canada	Anglais : 1-800-565-3344 Français : 1-800-565-3344 Toronto : 416-383-3344	Panama	206-6047
Chili	800-224-488	Pays-Bas	020-514 5770
Chine	800-810-1818	Pérou	0-800-50-866
Chine (Hong Kong et Région administrative spéciale)	PC familial : 852-2825-7799 PC commercial : 852-8205-0333	Philippines	(63) 2-995-2225
Colombie	980-912-3021	Portugal	21-892-7147
Costa Rica	284-3911	République dominicaine	566-4755 ou 566-5161 poste 8201 Appel gratuit en République dominicaine : 1-200-1929

Pays ou Région	Numéro de téléphone	Pays ou Région	Numéro de téléphone
Danemark	45 20 82 00	Royaume-Uni	0-1475-555 055
Equateur	1-800-426911 (option #4)	Russie	095-940-2000
Espagne	91-714-7983	Salvador	250-5696
Etats-Unis	1-800-IBM-SERV (1-800-426-7378)	Singapour	(65) 1-800-840-9911
Finlande	09-459 69 60	Suède	08-477 4420
France	02 38 55 74 50	Suisse	058-333-0900
Guatemala	335-8490	Taiwan	886-2-8723-9799
Honduras	Tegucigalpa & Sand Pedro Sula : 232-4222 San Pedro Sula : 552-2234	Thaïlande	(66) 2-273-4000
Inde	1600-44-6666	Turquie	00-800-446-32-041
Indonésie	(62) 21-523-8535	Uruguay	000-411-005-6649
Irlande	01-815-9202	Venezuela	0-800-100-2011
Italie	02-7031-6101	Viêt-Nam	Ho Chi Minh : (84) 8-829-5160 Hanoi : (84) 4-843-6675

Annexe B. Déclaration de Garantie Z125-4753-08 04/2004

Chapitre 1 - Dispositions générales

*La présente Déclaration de Garantie comporte trois chapitres, Dispositions Générales, Dispositions Nationales Particulières et Informations relatives à la Garantie. Les dispositions du Chapitre 2 peuvent remplacer ou modifier celles du Chapitre 1. La garantie fournie par IBM au titre de la présente Déclaration de Garantie s'applique uniquement aux Machines achetées en vue d'un usage personnel et non à des fins de revente. Le terme "Machine" désigne une machine IBM, ses dispositifs, conversions, mises à niveau, éléments, accessoires, ou combinaisons de ceux-ci. Le terme "Machine" ne désigne pas les logiciels, qu'ils soient pré-chargés sur la Machine, installés ultérieurement ou d'une quelconque autre manière. **La présente Déclaration de Garantie ne porte atteinte à aucune des dispositions d'ordre public relatives aux droits des consommateurs.***

Etendue de cette garantie

IBM garantit que chaque Machine 1) est exempte de défaut matériel ou de fabrication et 2) est conforme aux spécifications publiées officiellement par IBM ("Spécifications") qui sont disponibles sur demande. La période de garantie relative à la Machine commence à la Date d'Installation initiale et est indiquée dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie. Sauf indication contraire de la part d'IBM ou de votre revendeur, la date qui figure sur votre facture est la Date d'installation. De nombreux dispositifs, conversions ou mises à niveau impliquent le retrait des pièces et leur restitution à IBM. Une pièce remplaçante reprend la garantie en cours de la pièce remplacée. Sauf indication contraire de la part d'IBM, ces garanties ne s'appliquent que dans le pays ou la région d'achat de la Machine.

CES GARANTIES SONT LES SEULES GARANTIES AUXQUELLES VOUS POUVEZ PRETENDRE. ELLES REMPLACENT TOUTES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, ET DE FAÇON NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE D'APTITUDE A L'EXECUTION D'UN TRAVAIL DONNE. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE. ET LA DUREE DE CES GARANTIES SERA ALORS LIMITEE A LA PERIODE DE GARANTIE. PASSEE CETTE PERIODE, AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUERA. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS DE DUREE DES GARANTIES IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION OU LA LIMITATION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.

Limitation de la garantie

Cette garantie ne couvre pas :

- les logiciels, qu'ils soient pré-chargés sur la Machine, livrés avec celle-ci ou installés ultérieurement ;
- une défaillance découlant d'une utilisation incorrecte (y compris l'utilisation d'une capacité ou fonction de la machine, autre que celle autorisée par écrit par IBM), d'un accident, d'une modification, d'une exploitation dans un environnement physique ou opérationnel inadapté ou d'une maintenance inappropriée par vous-même ;
- une défaillance causée par un produit pour lequel IBM n'est pas responsable ; et
- tout produit non IBM, y compris les produits qu'IBM peut se procurer et fournir avec ou intégrer à une Machine IBM à votre demande.

Tout retrait, toute altération des étiquettes servant à l'identification de la Machine ou des pièces entraîne l'annulation des garanties.

IBM ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ou sans erreur de la Machine.

Tout support technique ou tout support d'une autre nature fourni sur une Machine sous garantie, tel que l'assistance, y compris l'aide à l'"utilisation", à la configuration et à l'installation, est fourni **SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE**.

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie

Si la Machine ne fonctionne pas, tel que le prévoit la garantie, pendant la période de garantie, prenez contact avec IBM ou avec votre revendeur pour obtenir le service prévu par la Garantie. Si vous n'enregistrez pas la Machine auprès d'IBM, vous pouvez être amené à présenter une preuve d'achat justifiant de votre droit au service prévu par la Garantie.

Résolution d'incidents par IBM

Lors d'une demande d'assistance, vous devez suivre les procédures de détermination et de résolution d'incident spécifiées par IBM. Un diagnostic initial de votre incident peut être effectué soit par un technicien au téléphone, soit par voie électronique en accédant à un site Web IBM.

Le type de service de garantie applicable à votre Machine est indiqué dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie.

Il vous incombe de télécharger et d'installer les mises à jour du Code Machine désigné (microcode, code du système "BIOS", programmes utilitaires, pilotes de périphériques et diagnostics livrés avec une Machine IBM) et de tout autre logiciel à partir d'un site Internet IBM ou à partir d'un autre support électronique, en vous conformant aux instructions fournies par IBM.

Si votre incident peut être résolu à l'aide d'une unité remplaçable par l'utilisateur ("CRU") (par exemple, clavier, souris, haut-parleur, mémoire, unité de disque dur), IBM vous livrera cette unité pour que vous effectuiez son installation.

Si la Machine ne fonctionne pas conformément aux garanties fournies pendant la période de garantie et que votre incident ne peut pas être résolu par téléphone ou par voie électronique, via l'application des mises à jour de Code Machine ou de logiciel ou à l'aide d'une CRU, IBM ou votre revendeur, si ce dernier est habilité par IBM pour fournir le service prévu par la Garantie à leur discrétion, 1) la réparera de sorte qu'elle fonctionne conformément à la Garantie ou 2) la remplacera par une autre dont les fonctions sont au moins équivalentes. Si IBM n'est pas en mesure d'effectuer une de ces opérations, vous pouvez restituer la Machine au lieu d'achat où elle vous sera remboursée.

IBM ou votre revendeur gèrera et installera des modifications techniques qui s'appliquent à la Machine.

Remplacement d'une Machine ou d'une pièce

Lorsque le service de Garantie implique le remplacement d'une Machine ou d'une pièce, l'élément remplacé devient la propriété d'IBM et l'élément de remplacement votre propriété. Vous déclarez que tous les éléments démontés sont authentiques et non modifiés. L'élément de remplacement peut ne pas être neuf, mais il sera en bon état de marche et ses fonctions seront au moins équivalentes à celles de l'élément remplacé. L'élément de remplacement bénéficiera du service de Garantie de l'élément remplacé.

Vos autres obligations

Avant qu'IBM ou votre revendeur ne remplace une Machine ou une pièce, vous vous engagez à retirer tous les dispositifs et toutes les pièces, options, modifications et adjonctions, qui ne sont pas couverts par la garantie.

Vous vous engagez également à :

1. vérifier que la Machine n'est soumise à aucune disposition et restriction légales qui en empêche le remplacement ;
2. obtenir du propriétaire une autorisation permettant à IBM ou à votre revendeur d'intervenir sur une Machine dont vous n'êtes pas propriétaire ; et
3. le cas échéant, avant l'intervention :
 - a. suivre les procédures de demande de service fournies par IBM ou votre revendeur ;
 - b. sauvegarder ou sécuriser tous les logiciels, données et fonds contenus dans la Machine ;
 - c. fournir à IBM ou votre revendeur un accès suffisant, libre et sûr à vos installations pour permettre à IBM de remplir ses obligations ; et
 - d. informer IBM ou votre revendeur de tout changement d'emplacement de la Machine.
4. (a) vous assurer que toutes les informations relatives aux personnes identifiées ou identifiables (Données personnelles) sont supprimées de la Machine (dans la mesure où cela est techniquement possible), (b) permettre à IBM, votre revendeur ou un fournisseur d'IBM de traiter pour votre compte toutes les Données personnelles restantes, telles qu'IBM ou votre revendeur juge nécessaires pour remplir ses obligations dans le cadre de cette Déclaration de garantie (y compris, le cas échéant, l'expédition de la Machine en vue dudit traitement à d'autres sites de maintenance d'IBM dans le monde) et (c) vous assurer que ce traitement est conforme à toutes les lois applicables à ces Données personnelles.

Limitation de responsabilité

IBM est responsable des dommages subis par votre Machine ou de la perte de celle-ci uniquement lorsqu'elle se trouve 1) en la possession d'IBM, ou 2) en transit au cas où IBM prendrait en charge les frais de transport.

Ni IBM, ni votre revendeur ne peut être tenu pour responsable des informations confidentielles, personnelles ou dont vous êtes propriétaire contenues dans une Machine que vous avez retournée à IBM pour quelque raison que ce soit. Vous devez supprimer les informations de ce type avant de retourner la Machine.

Si IBM manque à ses obligations, le Client sera en droit d'obtenir, en cas de faute établie d'IBM et dans les limites ci-après, la réparation du préjudice dont il apportera la preuve. Quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action engagée contre IBM (y compris rupture fondamentale, négligence, déclaration inexacte ou toute autre base contractuelle ou délictuelle), IBM ne sera responsable qu'à concurrence, sauf responsabilités qui ne peuvent être supprimées ou limitées par la loi :

1. des dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels mobiliers ou immobiliers ; et
2. pour tout autre dommage réel et direct, du prix facturé (les douze (12) derniers mois de redevance pour les redevances périodiques) de la Machine à l'origine de la réclamation. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

Cette limitation de responsabilité s'applique également aux fournisseurs d'IBM et à votre revendeur. C'est le maximum pour lequel IBM, ses fournisseurs et votre revendeur sont collectivement responsables.

IBM, SES FOURNISSEURS OU REVENDEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MÊME S'ILS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE : 1) TOUTE RÉCLAMATION OU ACTION DIRIGÉE CONTRE VOUS PAR UN TIERS AU TITRE DE PERTES OU DE DOMMAGES ENCOURUS (AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS DANS LE PREMIER ARTICLE CI-DESSUS) ; 2) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ; 3) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX OU PREJUDICE ECONOMIQUE INDIRECT ; OU 4) PERTE DE BENEFILES, DE CHIFFRE D'AFFAIRES, DE CLIENTÈLE OU D'ECONOMIES ESCOMPTÉES. CERTAINS ETATS OU LÉGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE PREJUDICES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, AUQUEL CAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION QUI PRECEDE NE VOUS SERA PAS APPLICABLE. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS DE DUREE DES GARANTIES IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION OU LA LIMITATION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.

Droit applicable

Les deux parties (vous et IBM) consentent à l'application des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine, pour régir, interpréter et exécuter tous les droits, devoirs et obligations vous échéant et échéant à IBM, résultant ou relatifs de quelque manière que ce soit, aux termes de la présente Déclaration de Garantie, nonobstant tout conflit de lois.

CES GARANTIES VOUS CONFERENT DES DROITS SPECIFIQUES, ET IL EST POSSIBLE QUE VOUS DETENIEZ D'AUTRES DROITS, DONT LA NATURE VARIE SELON LA LÉGISLATION QUI VOUS EST APPLICABLE.

Juridiction compétente

Tous les droits, devoirs et obligations des parties sont soumis aux tribunaux du pays dans lequel vous avez acquis la Machine.

Chapitre 2 - Dispositions nationales particulières

AMERIQUE

ARGENTINE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*

Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du Tribunal Ordinaire de Commerce de Buenos Aires.

BOLIVIE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*

Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de La Paz.

BRESIL

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*

Toute contestation liée au présent Contrat sera de la compétence exclusive du tribunal de Rio de Janeiro, RJ.

CHILI

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Santiago.

COLOMBIE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges de la République de Colombie.

EQUATEUR

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges de Quito.

MEXIQUE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive de la Cour fédérale de Mexico City, District fédéral.

PARAGUAY

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal d'Asuncion.

PEROU

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges et des Tribunaux du District judiciaire de Lima, Cercado.
Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de cet article ::*
Aux termes de l'article 1328 du Code Civil péruvien, les limitations et exclusions spécifiées dans cette clause ne s'appliquent pas aux dommages causés par IBM du fait d'un manquement intentionnel à ses obligations professionnelles ("dolo") ou d'une faute lourde ("culpa inexcusable").

URUGUAY

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de Montevideo.

VENEZUELA

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de la zone métropolitaine de Caracas.

AMERIQUE DU NORD

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie : *La ligne suivante est ajoutée à cet article :*

Pour bénéficier du service prévu par la Garantie au Canada ou aux Etats-Unis, appelez le 1-800-IBM-SERV (426-7378).

CANADA

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace l'alinéa 1 de cet article :*
1. des dommages corporels (y compris le décès) et des dégâts matériels aux biens matériels, mobiliers et immobiliers causés par une négligence d'IBM, et

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
par les lois en vigueur dans la Province de l'Ontario.

ETATS-UNIS

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
par les lois de l'Etat de New York.

ASIE PACIFIQUE

AUSTRALIE

Etendue de la garantie : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les garanties mentionnées dans cet article s'ajoutent aux droits qui vous sont conférés par le Trade Practices Act de 1974 ou un autre texte de loi similaire qui ne peuvent être restreints que dans les limites autorisées par la législation en vigueur.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Lorsqu'IBM contrevient à une condition ou à une garantie découlant du Trade Practices Act de 1974 ou d'un autre texte de loi similaire, la responsabilité d'IBM est limitée à la réparation ou au remplacement du bien, ou à la fourniture d'un bien équivalent. Lorsque cette condition ou garantie se rapporte à un droit de vente, à une possession paisible ou à un titre incontestable, ou que les biens sont généralement acquis en vue d'une utilisation personnelle ou domestique, ou de consommation, aucune des limitations de ce paragraphe ne s'applique.

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
par les lois de l'Etat ou du Territoire.

CAMBODGE ET LAOS

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
par les lois de l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique).

CAMBODGE, INDONESIE ET LAOS

Arbitrage : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Singapour selon les règles d'arbitrage du Centre d'Arbitrage International de Singapour ("Règles SIAC") en vigueur à ce moment-là. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Centre d'Arbitrage International de Singapour. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

HONG KONG (RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DE CHINE) ET MACAO (RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DE CHINE)

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
par les lois de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong (Chine).

INDE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les alinéas 1 et 2 de cet article :*

1. des dommages corporels (incluant le décès) ou des dommages aux biens matériels, immobiliers et mobiliers, du fait de la négligence d'IBM, et
2. du prix payé pour la Machine à l'origine de la réclamation, pour tout autre dommage réel du fait d'un manquement de la part d'IBM, ou ayant un quelconque rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

Arbitrage : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article*

Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Bangalore (Inde) conformément à la législation indienne alors en vigueur. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Conseil de l'Ordre de l'Inde. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

JAPON

Droit applicable : *La phrase suivante est ajoutée à cet article :*

Tout doute relatif à la présente Déclaration de Garantie sera préalablement éclairci en toute bonne foi par les parties et selon le principe de confiance mutuelle.

MALAISIE

Limitation de responsabilité : Le mot "**SPECIAUX**" dans l'alinéa 3 du cinquième paragraphe est supprimé.

NOUVELLE-ZELANDE

Etendue de la garantie : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les garanties mentionnées dans cet article s'ajoutent aux droits qui vous sont

conférés par l'accord Consumer Guarantees Act (CGA) de 1993 ou un autre texte de loi et qui ne peuvent être exclus ou limités. L'accord Consumer Guarantees Act de 1993 ne s'applique pas aux biens fournis par IBM, s'ils sont utilisés à des fins commerciales telles que définies dans l'accord CGA.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Si les Machines ne sont pas acquises à des fins commerciales, telles qu'elles sont définies dans l'accord Consumer Guarantees Act de 1993, les limitations de cet article sont soumises aux limitations énoncées dans l'accord CGA.

REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*

par les lois de l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique) (sauf indication contraire par la législation locale).

PHILIPPINES

Limitation de responsabilité : *L'alinéa 3 du cinquième paragraphe est remplacé par ce qui suit :*

DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX (Y COMPRIS DOMMAGES SYMBOLIQUES ET EXEMPLAIRES), DOMMAGE MORAL, ACCESSOIRE OU DOMMAGES INDIRECTS POUR TOUT DOMMAGE ECONOMIQUE CONSECUTIF ; OU

Arbitrage : Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :

Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Metro Manille (Philippines) conformément à la législation philippine alors en vigueur. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Philippine Dispute Resolution Center, Inc. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

SINGAPOUR

Limitation de responsabilité : *Les termes "SPECIAUX" et "ECONOMIQUES" de l'alinéa 3 du cinquième paragraphe sont supprimés.*

EUROPE, , MOYEN-ORIENT, AFRIQUE (EMEA)

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT A TOUS LES PAYS EMEA :

Les dispositions exposées dans la présente Déclaration de Garantie s'appliquent aux Machines achetées auprès d'IBM ou d'un revendeur IBM.

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie :

Ajoutez le paragraphe suivant dans Europe de l'ouest (Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Etat du Vatican et tout pays intégré ultérieurement à l'Union Européenne, à compter de la date de son adhésion) : La garantie des Machines acquises en Europe de l'ouest doit être valide et applicable dans tous les pays de l'Europe de l'ouest, sous réserve que les Machines aient été annoncées et mises à disposition dans ces pays.

Si vous achetez une Machine dans l'un des pays d'Europe de l'ouest définis ci-avant, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine dans n'importe lequel de ces pays, soit auprès (1) d'un revendeur IBM agréé pour exercer ce service, soit auprès (2) d'IBM, sous réserve que la Machine ait été annoncée et mise à disposition par IBM dans le pays dans lequel vous souhaitez obtenir le service.

Si vous avez acheté un PC en Albanie, en Arménie, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldavie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque, en Roumanie, en Russie, en Slovénie, en Ukraine ou en République fédérale de Yougoslavie, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine dans n'importe lequel de ces pays, soit auprès (1) d'un revendeur IBM agréé pour exercer ce service, soit auprès (2) d'IBM.

Si vous achetez une Machine dans un pays du Moyen-Orient ou en Afrique, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine auprès d'une entité IBM du pays dans lequel vous avez effectué l'achat, si cette entité IBM fournit un tel service dans ce pays, ou auprès d'un revendeur IBM autorisé par IBM à fournir un tel service sur ladite Machine dans le pays concerné. Le service prévu par la Garantie en Afrique est disponible dans un rayon de 50 kilomètres d'un Fournisseur de services agréé IBM. Les frais de transport des Machines situées à plus de 50 kilomètres d'un fournisseur de services agréé IBM sont à votre charge.

Droit applicable :

La mention "l'application des lois du pays dans lequel vous avez acquis la machine" est remplacée par :

1) "soit appliqué le droit autrichien" en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Biélorussie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Moldavie, en Pologne, en Roumanie, en Russie, en Slovaquie, en Slovénie, au Tadjikistan, au Turkménistan, en Ukraine, en Ouzbékistan et en République fédérale de Yougoslavie ; 2) "soit appliqué le droit français" en Algérie, au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Cap-Vert, en République centrafricaine, au Tchad, aux Comores, au Congo, à Djibouti, en République démocratique du Congo, en Guinée Equatoriale, en Guyane française, en Polynésie française, au Gabon, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Liban, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, sur l'île Maurice, sur l'île Mayotte, au Maroc, en Nouvelle Calédonie, au Niger, dans l'île de la Réunion, au Sénégal, aux Seychelles, au Togo, en Tunisie, dans les îles Vanuatu, et Wallis & Futuna. 3) "soit appliqué le droit finlandais" En Estonie, Lettonie et Lituanie ; 4) "soit appliqué le droit anglais" en Angola, au Bahreïn, au Botswana, au Burundi, En Egypte, en Erythrée, en Ethiopie, au Ghana, en Jordanie, au

Kenya, au Koweït, au Libéria, au Malawi, à Malte, au Mozambique, au Nigéria, au Sultanat d'Oman, au Pakistan, au Qatar, au Rwanda, à Sao Tomé, en Arabie saoudite, en Sierra Leone, en Somalie, en Tanzanie, en Ouganda, aux Emirats arabes unis, au Royaume-Uni, en Cisjordanie et à Gaza, au Yémen, en Zambie et au Zimbabwe ; et 5) "soit appliqué le droit d'Afrique du Sud" en Afrique du sud, en Namibie, au Lesotho et au Swaziland.

Juridiction compétente : *Les exceptions suivantes sont ajoutées à cet article :*

1) **En Autriche**, toutes les contestations liées à la présente Déclaration de Garantie, y compris à son existence, seront de la compétence exclusive du tribunal de Vienne, Autriche (Inner-City) ; 2) **en Angola, en Arabie saoudite, au Bahreïn, au Botswana, au Burundi, En Egypte, en Erythrée, aux Emirats arabes unis, en Ethiopie, au Ghana, en Jordanie, au Kenya, au Koweït, au Libéria, au Malawi, à Malte, au Mozambique, au Nigéria, au Sultanat d'Oman, au Pakistan, en Ouganda, au Qatar, au Rwanda, à Sao Tomé, en Sierra Leone, en Somalie, en Tanzanie, en Cisjordanie et à Gaza, au Yémen, en Zambie et au Zimbabwe**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à son exécution, y compris en référé, seront de la compétence exclusive des tribunaux anglais ; 3) **en Belgique et au Luxembourg**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à son interprétation ou à son exécution seront de la compétence exclusive des lois et des tribunaux de la capitale du pays dans lequel se trouve votre siège social et/ou commercial ; 4) **en France, en Algérie, au Bénin, au Burkina Burkina, au Cameroun, au Cap-Vert, en République centrafricaine, au Tchad, aux Comores, en République du Congo, à Djibouti, en République démocratique du Congo, en Guinée-Equatoriale, en Guyane française, en Polynésie française, au Gabon, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Liban, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, dans l'Île Maurice, dans l'Île Mayotte, au Maroc, en Nouvelle Calédonie, au Niger, dans l'Île de la Réunion, au Sénégal, aux Seychelles, au Togo, en Tunisie, dans les Iles Vanuatu, et Wallis & Futuna**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à sa violation ou à son exécution seront de la compétence exclusive, y compris en référé, du Tribunal de Commerce de Paris ; 5) **en Russie**, toutes les contestations liées à l'interprétation, la violation, la résiliation ou la nullité de l'exécution de la présente Déclaration de Garantie seront réglées par le Tribunal d'arbitrage de Moscou ; 6) **en Afrique du sud, en Namibie, au Lesotho et au Swaziland**, les deux parties s'engagent à soumettre tous les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie à la juridiction de la Haute Cour de Johannesburg ; 7) **en Turquie**, tous les conflits découlant de ou liés à la présente Déclaration de Garantie seront réglés par les cours centrales d'Istanbul (Sultanahmet) et les "Execution Directorates" d'Istanbul, République de Turquie ; 8) dans chacun des pays répertoriés ci-après, toute plainte découlant de la présente Déclaration de Garantie sera déposée, puis jugée uniquement par la cour compétente située à a) Athènes pour la Grèce, b) Tel Aviv-Jaffa pour Israël, c) Milan pour l'Italie, d) Lisbonne pour le Portugal, et e) Madrid pour l'Espagne ; et 9) **au Royaume-Uni**, les deux parties s'engagent à soumettre tous les conflits relatifs à la présente Déclaration de Garantie à la juridiction des cours anglaises.

Arbitrage : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

En Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldavie, en Pologne, en Roumanie, en Russie, en Slovaquie, en Slovénie, au Tadjikistan, au Turkménistan, en Ukraine, en Ouzbékistan et en République fédérale de Yougoslavie, tout désaccord résultant de la présente Déclaration de Garantie relatif

à sa violation, sa rupture ou sa nullité sera définitivement réglé selon les Règles d'Arbitrage et de Conciliation du International Arbitral Center de la Federal Economic Chamber de Vienne (lois viennoises) par trois arbitres nommés conformément à ces règles. L'arbitrage aura lieu à Vienne, Autriche, et la langue officielle des débats sera l'anglais. La décision des arbitres sera considérée comme finale et liera les deux parties. De ce fait, en vertu du paragraphe 598(2) du Code de Procédures Civil autrichien, les parties renoncent expressément à l'application du paragraphe 595 (1) figure 7 de ce Code. Toutefois, IBM peut engager des procédures devant une court compétente dan le pays d'installation. **En Estonie, Lettonie et Lituanie**, tout désaccord lié à la présente Déclaration de Garantie sera définitivement résolu par voie d'arbitrage à Helsinki (Finlande), conformément aux lois d'arbitrage finlandaises en vigueur. Chaque partie désignera un arbitre et les arbitres désignés nommeront collégalement un président. Si aucun accord n'est trouvé concernant le président, ce dernier sera nommé par la Central Chamber of Commerce à Helsinki.

UNION EUROPEENNE (UE)

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT A TOUS LES PAYS de l'UNION EUROPEENNE :

La garantie des Machines acquises dans les pays de l'Union Européenne est valide et applicable dans tous les pays de l'Union Européenne, sous réserve que les Machines aient été annoncées et mises à disposition dans ces pays.

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie : *La ligne suivante est ajoutée à cet article :*

Pour obtenir le service prévu par la Garantie auprès d'IBM dans les pays de l'UE, consultez la liste des numéros de téléphone dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie.

Vous pouvez prendre contact avec IBM à l'adresse suivante :

IBM Warranty & Service Quality Dept.

PO Box 30

Spango Valley

Greenock

Scotland PA16 0AH

CONSOMMATEURS

Les consommateurs disposent de droits selon la loi nationale en vigueur régissant la vente de biens de consommation. Ces droits ne sont pas affectés par les garanties fournies dans la présente Déclaration de Garantie.

AUTRICHE, DANEMARK, ESPAGNE, FINLANDE, GRÈCE, ITALIE, NORVÈGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, SUÈDE ET SUISSE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Sauf disposition légale impérative contraire :

1. La responsabilité d'IBM, concernant tout dommage et perte pouvant survenir dans le cadre de l'exercice de ses obligations liées directement ou indirectement à la présente Déclaration de Garantie ou résultant d'autres causes liées à cette Déclaration de Garantie, est limitée au dédommagement des seuls dommages et pertes prouvés et résultant immédiatement et directement du manquement à ces obligations (en cas de faute d'IBM) ou d'une telle cause, pour un montant maximum égal aux redevances que vous avez payées pour la Machine. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

La limitation sus-mentionnée ne s'applique pas aux dommages corporels

(incluant le décès) et dommages aux biens matériels, mobiliers et immobiliers, pour lesquels IBM est légalement responsable.

2. **IBM, SES FOURNISSEURS OU REVENDEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MEME S'ILS ONT ETE INFORMES DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE :**
 - 1) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ;
 - 2) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX ;
 - 3) PERTE DE BENEFICES, MEME SI CELLE-CI EST LA CONSEQUENCE IMMEDIATE DE L'EVENEMENT A L'ORIGINE DES DOMMAGES ;
 - OU 4) PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES, PERTE DE CLIENTELE OU PERTE D'ECONOMIES ESCOMPTEES.

FRANCE ET BELGIQUE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Sauf disposition légale impérative contraire :

1. La responsabilité d'IBM, concernant tout dommage et perte pouvant survenir dans le cadre de l'exercice de ses obligations liées directement ou indirectement à la présente Déclaration de Garantie ou résultant d'autres causes liées à ce Contrat, est limitée au dédommagement des seuls dommages et pertes prouvés et résultant immédiatement et directement du manquement à ces obligations (en cas de faute d'IBM) ou d'une telle cause, pour un montant maximum égal aux redevances que vous avez payées pour la Machine qui a causé les dommages. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

La limitation sus-mentionnée ne s'applique pas aux dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels, mobiliers et immobiliers, pour lesquels IBM est légalement responsable.

2. **IBM, SES FOURNISSEURS OU REVENDEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MEME S'ILS ONT ETE INFORMES DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE :**
 - 1) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ;
 - 2) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX ;
 - 3) PERTE DE BENEFICES, MEME SI CELLE-CI EST LA CONSEQUENCE IMMEDIATE DE L'EVENEMENT A L'ORIGINE DES DOMMAGES ;
 - OU 4) PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES, PERTE DE CLIENTELE OU PERTE D'ECONOMIES ESCOMPTEES.

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT AU(X) PAYS SPECIFIE(S) :

AUTRICHE

Les dispositions de la présente Déclaration de Garantie remplacent toute autre garantie légale applicable.

Etendue de la garantie : *La phrase suivante remplace la première phrase du premier paragraphe de cet article :*

La garantie d'une Machine IBM couvre les fonctionnalités de la Machine dans des conditions normales d'utilisation et la conformité de la Machine à ses spécifications.

Les paragraphes suivants sont ajoutés à cet article :

Le délai de prescription pour les consommateurs intentant une action pour rupture de garantie correspond au minimum au délai légal. Si IBM ou votre revendeur se trouvait dans l'incapacité de réparer une Machine IBM, vous pouvez éventuellement demander un remboursement partiel, à condition qu'il soit justifié par la perte de valeur de la Machine non réparée, ou demander une annulation de l'accord en vigueur pour la Machine et obtenir un remboursement total.

Le deuxième paragraphe n'est pas applicable.

Résolution d'incidents par IBM : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*
Pendant la période de garantie, IBM vous remboursera les frais de transport de la Machine en panne vers un centre IBM.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*
Les limitations et exclusions mentionnées dans la Déclaration de Garantie ne s'appliquent pas aux dommages causés par IBM en cas de fraude ou de faute grave, ni à la garantie explicite.

La phrase suivante est ajoutée à la fin de l'alinéa 2 :

La responsabilité d'IBM aux termes de cet alinéa se limite à la violation des dispositions essentielles du Contrat du fait d'une négligence.

EGYPTE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace l'alinéa 2 de cet article :*
du prix payé, en ce qui concerne tout autre dommage réel direct pour la Machine à l'origine de la réclamation. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

Applicabilité des fournisseurs et des revendeurs (non modifiée).

FRANCE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace la deuxième phrase du premier paragraphe de cet article :*

Dans ce cas, quel que soit le fondement de l'action que vous pourriez engager contre IBM, IBM ne sera responsable qu'à concurrence : (alinéas 1 et 2 non modifiés).

ALLEMAGNE

Etendue de la garantie : *La phrase suivante remplace la première phrase du premier paragraphe de cet article :*

La garantie d'une Machine IBM couvre les fonctionnalités de la Machine dans des conditions normales d'utilisation et la conformité de la Machine à ses spécifications.

Les paragraphes suivants sont ajoutés à cet article :

La période minimale de garantie pour les Machines est de douze mois. Si IBM ou votre revendeur se trouvait dans l'incapacité de réparer une Machine IBM, vous pouvez éventuellement demander un remboursement partiel, à condition qu'il soit justifié par la perte de valeur de la Machine non réparée, ou demander une annulation de l'accord en vigueur pour la Machine et obtenir un remboursement total.

Le deuxième paragraphe n'est pas applicable.

Résolution d'incidents par IBM : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Pendant la période de garantie, les frais de transport de la Machine en panne vers un centre IBM sont à la charge d'IBM.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les limitations et exclusions mentionnées dans la Déclaration de Garantie ne s'appliquent pas aux dommages causés par IBM en cas de fraude ou de faute grave, ni à la garantie explicite.

La phrase suivante est ajoutée à la fin de l'alinéa 2 :

La responsabilité d'IBM aux termes de cet alinéa se limite à la violation des dispositions essentielles du Contrat du fait d'une négligence.

HONGRIE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de cet article :*

La limitation et l'exclusion indiquées dans le présent article ne s'appliqueront pas à

la responsabilité pour rupture de contrat occasionnant des dommages corporels, y compris le décès, et des dommages à la santé causés intentionnellement par une faute grave ou un acte criminel.

Les parties acceptent que les limitations de responsabilité sont des dispositions valides et indiquent que l'article 314.(2) du code civil hongrois s'applique dans la mesure où le prix d'achat et d'autres avantages découlant de la présente Déclaration de Garantie compensent cette limitation de responsabilité.

IRLANDE

Etendue de la garantie : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Sauf disposition contraire contenue dans les présentes, toutes les dispositions légales y compris toutes garanties implicites, et sans préjudice de ce qui précède, toutes les garanties susdites découlant du Sale of Goods Act de 1893 ou du Sale of Goods and Supply of Services Act 1980, sont exclues.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Pour l'application du présent article, le terme "Défaillance" désigne tout acte, déclaration, omission ou négligence du fait d'IBM en rapport avec l'objet d'une Déclaration de Garantie dont IBM est légalement responsable envers vous, qu'il s'agisse d'une responsabilité contractuelle ou délictuelle. Un certain nombre de Défaillances qui, conjointement, donnent lieu ou contribuent de manière substantielle à la même perte ou aux mêmes dommages seront considérés comme étant une seule Défaillance se produisant à la date de survenance de la dernière Défaillance.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une Défaillance, vous avez droit à recouvrer des dommages d'IBM.

Le présent article expose les limites de responsabilité d'IBM, ainsi que votre recours exclusif.

1. IBM assumera une responsabilité illimitée pour un décès ou des dommages corporels occasionnés du fait de la négligence d'IBM.
2. Toujours sous réserve des **Cas pour lesquels IBM n'est pas responsable** ci-après, IBM assumera une responsabilité illimitée pour les dommages matériels occasionnés à vos biens mobiliers du fait de la négligence d'IBM.
3. Sous réserve des dispositions des alinéas 1 et 2 ci-dessus, l'entière responsabilité d'IBM pour les dommages réels causés par une Défaillance quelle qu'elle soit n'excédera en aucun cas le montant le plus élevé entre les deux sommes suivantes : 1) 125 000 EUR, ou 2) 125% du montant que vous avez payé pour la Machine directement en rapport avec la Défaillance.

Cas pour lesquels IBM n'est pas responsable

Sous réserve de toute responsabilité mentionnée dans l'alinéa 1 ci-dessus, IBM, ses fournisseurs ou revendeurs ne seront en aucun cas responsables des cas suivants, même si IBM, ses fournisseurs ou revendeurs ont été informés de la survenance possible de tels dommages :

1. perte ou détérioration des données ;
2. préjudice spécial, indirect ou accessoire ; ou
3. perte de bénéfices, d'activité commerciale, de revenu, de clientèle ou d'économies escomptées.

SLOVAQUIE

Limitation de responsabilité : *La phrase suivante est ajoutée à la fin du dernier paragraphe :*

Les limitations s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas interdites aux termes des articles §§ 373-386 du code de commerce slovaque.

AFRIQUE DU SUD, NAMIBIE, BOTSWANA, LESOTHO ET SWAZILAND

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

La responsabilité globale d'IBM à votre égard se limite au prix payé pour la Machine à l'origine de la réclamation, pour tout dommage réel du fait d'un manquement de la part d'IBM, ou ayant un quelconque rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie.

ROYAUME-UNI

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Pour l'application du présent article, le terme "Défaillance" désigne tout acte, déclaration, omission ou négligence du fait d'IBM en rapport avec l'objet d'une Déclaration de Garantie dont IBM est légalement responsable envers vous, qu'il s'agisse d'une responsabilité contractuelle ou délictuelle. Un certain nombre de Défaillances qui, conjointement, donnent lieu ou contribuent à la même perte ou aux mêmes dommages sera considéré comme étant une seule Défaillance.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une Défaillance, vous avez droit à recouvrer des dommages d'IBM.

Le présent article expose les limites de responsabilité d'IBM, ainsi que votre recours exclusif.

1. IBM assumera une responsabilité illimitée pour :
 - a. un décès ou des dommages corporels occasionnés du fait de la négligence d'IBM ; et
 - b. toute inexécution de ses obligations mentionnées dans la Section 12 du Sale of Goods Act de 1979 ou dans la Section 2 du Supply of Goods and Services Act de 1982, ou dans toute modification ou remise en vigueur légale de l'une de ces Sections.
2. IBM assumera une responsabilité illimitée, toujours sous réserve des **Cas pour lesquels IBM n'est pas responsable** ci-dessus, pour les dommages matériels occasionnés à vos biens mobiliers du fait de la négligence d'IBM.
3. Sous réserve des dispositions des alinéas 1 et 2 ci-dessus, l'entière responsabilité d'IBM pour les dommages réels causés par une Défaillance quelle qu'elle soit n'excédera en aucun cas le montant le plus élevé entre les deux sommes suivantes : 1) 75 000 livres sterling, ou 2) 125% du prix d'achat total payable ou des redevances correspondant à la Machine directement en rapport avec la Défaillance.

Ces limites s'appliquent également aux fournisseurs et aux revendeurs d'IBM. Elles indiquent le maximum pour lequel IBM et ses sous-traitants et revendeurs sont collectivement responsables.

Cas pour lesquels IBM n'est pas responsable

Sous réserve de toute responsabilité mentionnée dans l'alinéa 1 ci-dessus, IBM, ses fournisseurs ou revendeurs ne seront en aucun cas responsables des cas suivants, même si IBM, ses fournisseurs ou revendeurs ont été informés de la survenance possible de tels dommages :

1. perte ou détérioration des données ;
2. préjudice spécial, indirect ou accessoire ; ou

3. perte de bénéfices, d'activité commerciale, de revenu, de clientèle ou d'économies escomptées.

CHAPITRE 3 - Informations relatives à la garantie

Le présent Chapitre 3 contient des informations relatives à la garantie applicable à votre Machine, y compris la période de garantie et le type de service de garantie fourni par IBM.

Période de garantie

La période de garantie peut varier en fonction du pays ou de la région et est indiquée dans le tableau ci-dessous. REMARQUE : Le terme "Région" désigne soit Hong Kong soit Macao (Région Administrative Spéciale de Chine). Une période de garantie d'un (1) an pour les pièces et d'un (1) an pour la main-d'oeuvre signifie qu'IBM fournit à titre gratuit le service prévu par la garantie pour les pièces et la main-d'oeuvre pendant la période de garantie d'un an.

Type de machine	Pays ou Région d'acquisition	Période de garantie	Types de service prévu par la garantie
Clés de mémoire USB 2.0	Monde	Pièces et main d'oeuvre - 1 an	7

Types de services prévus par la garantie

Si nécessaire, IBM fournit un service de réparation ou de remplacement en fonction du type de service de garantie spécifié pour votre Machine dans le tableau ci-dessus et tel qu'il est décrit ci-après. Le service prévu par la garantie peut être fourni par votre revendeur si celui-ci est habilité par IBM pour effectuer le service. Le calendrier du service sera fonction de l'heure de votre appel et sous réserve de la disponibilité des pièces. Les niveaux de service sont des objectifs de temps de réponse et ne sont pas garantis. Il se peut que le niveau de service de garantie spécifié ne soit pas disponible dans tous les sites de par le monde et que des frais supplémentaires s'appliquent lorsque le service n'est pas du ressort habituel d'IBM ; pour plus de détails sur les pays et les sites, prenez contact avec votre délégué commercial IBM ou votre revendeur.

1. Service pour les unités remplaçables par l'utilisateur (CRU)

IBM vous fournit des CRU pour que vous les installiez vous-même. Les informations sur les CRU et les instructions de remplacement sont fournies avec la Machine et sont disponibles auprès d'IBM à tout moment sur simple demande. L'installation des CRU de niveau 1 vous incombe. Si IBM installe une CRU de niveau 1 à votre demande, les frais d'installation vous seront facturés. Vous pouvez installer une CRU de niveau 2 vous-même ou demander à IBM de l'installer, sans frais supplémentaire, selon le type de service prévu par la Garantie de votre Machine. IBM précise dans les éléments fournis avec une CRU de remplacement si la CRU défectueuse doit lui être renvoyée. Lorsque le retour de l'unité défectueuse est requis, 1) les instructions de retour et un conteneur sont fournis avec la CRU de remplacement, et 2) la CRU de remplacement peut vous être facturée si IBM ne reçoit pas la CRU défectueuse dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'unité de remplacement.

2. Service sur site

IBM ou votre revendeur réparera ou remplacera la Machine défectueuse sur votre site et en vérifiera le fonctionnement. Vous devez mettre à disposition une zone de travail appropriée permettant le démontage et le remontage de la

Machine IBM. Cette zone doit être propre, correctement éclairée et adaptée aux opérations. En ce qui concerne certaines Machines, il se peut que certaines réparations requièrent l'envoi de la Machine à un centre de maintenance IBM.

3. Service de collecte ou de dépôt *

Vous déconnecterez la Machine défectueuse à des fins de collecte organisée par IBM. Il vous sera fourni un conteneur d'expédition pour que vous renvoyiez la Machine à un centre de maintenance désigné. Un transporteur récupérera votre Machine et la livrera au centre de maintenance désigné. A la suite de la réparation ou du remplacement de la Machine, IBM organisera la livraison en retour de la Machine à votre site. Vous êtes responsable de l'installation et de la vérification de la Machine.

4. Service de livraison ou d'expédition par le client

Vous livrerez ou expédiez, selon les instructions d'IBM (frais de transport payés d'avance, sauf indication contraire d'IBM), la Machine défectueuse que vous conditionnez de façon appropriée à un site désigné par IBM. IBM mettra la Machine réparée ou remplacée à votre disposition à des fins de collecte ou, en cas de service d'expédition, IBM vous renverra la Machine réparée ou remplacée en port payé, sauf indication contraire d'IBM. Vous êtes responsable de l'installation et de la vérification ultérieures de la Machine.

5. CRU et Service sur site

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 2 (voir ci-avant).

6. CRU et Service de collecte ou de dépôt

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 3 (voir ci-avant).

7. CRU et Service de livraison ou d'expédition par le client

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 4 (voir ci-avant).

Lorsqu'un service prévu par la Garantie de type 5, 6 ou 7 est indiqué, IBM déterminera le type de service prévu par la Garantie approprié pour la réparation.

* Ce type de service est appelé ThinkPad EasyServ ou EasyServ dans certains pays. Le site Web IBM Machine Warranty à l'adresse

http://www.ibm.com/servers/support/machine_warranties/ donne un aperçu mondial de la Garantie d'IBM pour les Machines et contient un glossaire des termes IBM, une Foire aux Questions (FAQ) et un Service de Support par produit (Machine) avec des liens vers des pages de Support Produit. **La Déclaration de Garantie IBM est également disponible sur ce site dans 29 langues.**

Pour obtenir le service prévu par la Garantie, prenez contact avec IBM ou votre revendeur IBM. Au Canada ou aux Etats-Unis, appelez le 1-800-IBM-SERV (426-7378). Dans les autres pays, consultez les numéros de téléphone ci-dessous.

Pays ou Région	Numéro de téléphone	Pays ou Région	Numéro de téléphone
Afrique	+44 (0) 1475 555 055	Japon	Systèmes de bureau : 0120-887-870 • Autres pays : 81-46-266-1084 ThinkPad : 0120-887-874 • Autres pays : 81-46-266-1084 IntelliStation et xSeries : 81-46-266-1358 Logiciels PC : 0120-558-695 • Autres pays : 81-44-200-8666
Allemagne	07032-1549 201	Luxembourg	298-977-5063
Argentine	0800-666-0011	Malaisie	(60) 3-7727-7800
Australie	131-426	Mexique	001-866-434-2080
Autriche	01-24592-5901	Moyen-Orient	+44 (0) 1475 555 055
Belgique	Néerlandais : 02-210 9820 Français : 02-210 9800	Nicaragua	255-6658
Bolivie	0800-0189	Norvège	66 81 11 00
Brésil	55-11-3889-8986	Nouvelle-Zélande	0800-446-149
Canada	Anglais : 1-800-565-3344 Français : 1-800-565-3344 Toronto : 416-383-3344	Panama	206-6047
Chili	800-224-488	Pays-Bas	020-514 5770
Chine	800-810-1818	Pérou	0-800-50-866
Chine (Hong Kong et Région administrative spéciale)	PC familial : 852-2825-7799 PC commercial : 852-8205-0333	Philippines	(63) 2-995-2225
Colombie	980-912-3021	Portugal	21-892-7147
Costa Rica	284-3911	République dominicaine	566-4755 ou 566-5161 poste 8201 Appel gratuit en République dominicaine : 1-200-1929

Pays ou Région	Numéro de téléphone	Pays ou Région	Numéro de téléphone
Danemark	45 20 82 00	Royaume-Uni	0-1475-555 055
Equateur	1-800-426911 (option #4)	Russie	095-940-2000
Espagne	91-714-7983	Salvador	250-5696
Etats-Unis	1-800-IBM-SERV (1-800-426-7378)	Singapour	(65) 1-800-840-9911
Finlande	09-459 69 60	Suède	08-477 4420
France	02 38 55 74 50	Suisse	058-333-0900
Guatemala	335-8490	Taiwan	886-2-8723-9799
Honduras	Tegucigalpa & Sand Pedro Sula : 232-4222 San Pedro Sula : 552-2234	Thaïlande	(66) 2-273-4000
Inde	1600-44-6666	Turquie	00-800-446-32-041
Indonésie	(62) 21-523-8535	Uruguay	000-411-005-6649
Irlande	01-815-9202	Venezuela	0-800-100-2011
Italie	02-7031-6101	Viêt-Nam	Ho Chi Minh : (84) 8-829-5160 Hanoi : (84) 4-843-6675

Guarantee supplement for Mexico

This supplement is considered part of IBM's Statement of Limited Warranty and shall be effective solely and exclusively for products distributed and commercialized within Territory of the Mexican United States. In the event of a conflict, the terms of this supplement shall apply.

All software programs pre-loaded in the equipment shall only have a thirty- (30) day guarantee for installation defects from the date of purchase. IBM is not responsible for the information in such software programs and/or any additional software programs installed by you or installed after purchase of the product.

Services not chargeable to the guarantee shall be charged to the final user, prior an authorization.

In the event that warranty repair is required please call the IBM Support Center at 001-866-434-2080, where you will be directed to the nearest Authorized Service Center. Should no Authorized Service Center exist in your city, location or within 70 kilometers of your city or location, the guarantee includes any reasonable delivery charges related to the transportation of the product to our nearest Authorized Service Center. Please call the nearest Authorized Service Center to obtain the necessary approvals or information concerning the shipment of the product and the shipment address.

To obtain a list of Authorized Service Centers, please visit:
http://www.pc.ibm.com/la/centros_de_servicio/servicio_mexico/servicio_mexico.html

Fabriqué par :
SCI Systems de México, S.A. de C.V.
Av. De la Solidaridad Iberoamericana No. 7020
Col. Club de Golf Atlas
El Salto, Jalisco, México
C.P. 45680,
Tel. 01-800-3676900

Commercialisé par :
IBM de México, Comercialización y
Servicios, S. A. de C. V.
Alfonso Nápoles Gándara No 3111
Parque Corporativo de Peña Blanca
Delegación Álvaro Obregón
México, D.F., México
C.P. 01210,
Tel. 01-800-00-325-00

Annexe C. Guarantee supplement for Mexico

This supplement is considered part of IBM's Statement of Limited Warranty and shall be effective solely and exclusively for products distributed and commercialized within Territory of the Mexican United States. In the event of a conflict, the terms of this supplement shall apply.

All software programs pre-loaded in the equipment shall only have a thirty- (30) day guarantee for installation defects from the date of purchase. IBM is not responsible for the information in such software programs and/or any additional software programs installed by you or installed after purchase of the product.

Services not chargeable to the guarantee shall be charged to the final user, prior an authorization.

In the event that warranty repair is required please call the IBM Support Center at 001-866-434-2080, where you will be directed to the nearest Authorized Service Center. Should no Authorized Service Center exist in your city, location or within 70 kilometers of your city or location, the guarantee includes any reasonable delivery charges related to the transportation of the product to our nearest Authorized Service Center. Please call the nearest Authorized Service Center to obtain the necessary approvals or information concerning the shipment of the product and the shipment address.

To obtain a list of Authorized Service Centers, please visit:
http://www.pc.ibm.com/la/centros_de_servicio/servicio_mexico/servicio_mexico.html

Manufactured by:
SCI Systems de México, S.A. de C.V.
Av. De la Solidaridad Iberoamericana No. 7020
Col. Club de Golf Atlas
El Salto, Jalisco, México
C.P. 45680,
Tel. 01-800-3676900

Marketing by:
IBM de México, Comercialización y
Servicios, S. A. de C. V.
Alfonso Nápoles Gándara No 3111
Parque Corporativo de Peña Blanca
Delegación Álvaro Obregón
México, D.F., México
C.P. 01210,
Tel. 01-800-00-325-00

Annexe D. Notices

IBM may not offer the products, services, or features discussed in this document in all countries. Consult your local IBM representative for information on the products and services currently available in your area. Any reference to an IBM product, program, or service is not intended to state or imply that only that IBM product, program, or service may be used. Any functionally equivalent product, program, or service that does not infringe any IBM intellectual property right may be used instead. However, it is the user's responsibility to evaluate and verify the operation of any non-IBM product, program, or service.

IBM may have patents or pending patent applications covering subject matter described in this document. The furnishing of this document does not give you any license to these patents. You can send license inquiries, in writing, to:

*IBM Director of Licensing
IBM Corporation
North Castle Drive
Armonk, NY 10504-1785
U.S.A.*

INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORPORATION PROVIDES THIS PUBLICATION «AS IS» WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF NON-INFRINGEMENT, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. Some jurisdictions do not allow disclaimer of express or implied warranties in certain transactions, therefore, this statement may not apply to you.

This information could include technical inaccuracies or typographical errors. Changes are periodically made to the information herein; these changes will be incorporated in new editions of the publication. IBM may make improvements and/or changes in the product(s) and/or the program(s) described in this publication at any time without notice.

The products described in this document are not intended for use in implantation or other life support applications where malfunction may result in injury or death to persons. The information contained in this document does not affect or change IBM product specifications or warranties. Nothing in this document shall operate as an express or implied license or indemnity under the intellectual property rights of IBM or third parties. All information contained in this document was obtained in specific environments and is presented as an illustration. The result obtained in other operating environments may vary.

IBM may use or distribute any of the information you supply in any way it believes appropriate without incurring any obligation to you.

Any references in this publication to non-IBM Web sites are provided for convenience only and do not in any manner serve as an endorsement of those Web sites. The materials at those Web sites are not part of the materials for this IBM product, and use of those Web sites is at your own risk.

Any performance data contained herein was determined in a controlled environment. Therefore, the result obtained in other operating environments may

vary significantly. Some measurements may have been made on development-level systems and there is no guarantee that these measurements will be the same on generally available systems. Furthermore, some measurements may have been estimated through extrapolation. Actual results may vary. Users of this document should verify the applicable data for their specific environment.

Trademarks

The following terms are trademarks of International Business Machines Corporation in the United States, other countries, or both:

IBM
IBM logo
ThinkPad

Microsoft, Windows, and Windows NT are trademarks of Microsoft Corporation in the United States, other countries, or both.

Pentium is a trademark of Intel Corporation in the United States, other countries, or both.

Other company, product, or service names may be trademarks or service marks of others.

Federal Communications Commission (FCC) statement

Note: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses, and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:


- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult an IBM authorized dealer or service representative for help.

Properly shielded and grounded cables and connectors must be used in order to meet FCC emission limits. Proper cables and connectors are available from IBM authorized dealers. IBM is not responsible for any radio or television interference caused by using other than recommended cables and connectors or by unauthorized changes or modifications to this equipment. Unauthorized changes or modifications could void the user's authority to operate the equipment.

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Responsible party:
International Business Machines Corporation

New Orchard Road
Armonk, NY 10504
Telephone: 1-919-543-2193

 Tested To Comply
With FCC Standards
FOR HOME OR OFFICE USE

Industry Canada Class B emission compliance statement

This Class B digital apparatus complies with Canadian ICES-003.

Avis de conformité a la réglementation d'Industrie Canada

Cet appareil numérique de la classe B est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

Deutsche EMV-Direktive (electromagnetische Verträglichkeit)

Zulassungbescheinigung laut dem Deutschen Gesetz über die elektromagnetische Verträglichkeit von Geräten (EMVG) vom 30. August 1995 (bzw. der EMC EG Richtlinie 89/336):

Dieses Gerät ist berechtigt in Übereinstimmung mit dem Deutschen EMVG das EG-Konformitätszeichen - CE - zu führen. Verantwortlich für die Konformitätserklärung nach Paragraph 5 des EMVG ist die:

IBM Deutschland Informationssysteme GmbH, 70548 Stuttgart.

Informationen in Hinsicht EMVG Paragraph 3 Abs. (2) 2:

Das Gerät erfüllt die Schutzanforderungen nach EN 55024:1998 und EN 55022:1998 Klasse B.
--

EN 55022 Hinweis:

«Wird dieses Gerät in einer industriellen Umgebung betrieben (wie in EN 55022:B festgelegt), dann kann es dabei eventuell gestört werden. In solch einem FA11 ist der Abstand bzw. die Abschirmung zu der industriellen Störquelle zu vergrößern.»

Anmerkung:

Um die Einhaltung des EMVG sicherzustellen sind die Geräte, wie in den IBM Handbüchern angegeben, zu installieren und zu betreiben.

European Union - emission directive

This product is in conformity with the protection requirements of EU Council Directive 89/336/ECC on the approximation of the laws of the Member States relating to electromagnetic compatibility.

IBM can not accept responsibility for any failure to satisfy the protection requirements resulting from a non-recommended modification of the product, including the fitting of non-IBM option cards.

This product has been tested and found to comply with the limits for Class B Information Technology Equipment according to European Standard EN 55022. The limits for Class B equipment were derived for typical residential environments to provide reasonable protection against interference with licensed communication devices.

Union Européenne - Directive Conformité électromagnétique

Ce produit est conforme aux exigences de protection de la Directive 89/336/EEC du Conseil de l'UE sur le rapprochement des lois des États membres en matière de compatibilité électromagnétique.

IBM ne peut accepter aucune responsabilité pour le manquement aux exigences de protection résultant d'une modification non recommandée du produit, y compris l'installation de cartes autres que les cartes IBM.

Ce produit a été testé et il satisfait les conditions de l'équipement informatique de Classe B en vertu de Standard européen EN 55022. Les conditions pour l'équipement de Classe B ont été définies en fonction d'un contexte résidentiel ordinaire afin de fournir une protection raisonnable contre l'interférence d'appareils de communication autorisés.

Unione Europea - Directiva EMC (Conformidad electromagnética)

Este producto satisface los requisitos de protección del Consejo de la UE, Directiva 89/336/CEE en lo que a la legislatura de los Estados Miembros sobre compatibilidad electromagnética se refiere.

IBM no puede aceptar responsabilidad alguna si este producto deja de satisfacer dichos requisitos de protección como resultado de una modificación no recomendada del producto, incluyendo el ajuste de tarjetas de opción que no sean IBM.

Este producto ha sido probado y satisface los límites para Equipos Informáticos Clase B de conformidad con el Estándar Europeo EN 55022. Los límites para los equipos de Clase B se han establecido para entornos residenciales típicos a fin de proporcionar una protección razonable contra las interferencias con dispositivos de comunicación licenciados.

Union Europea - Normativa EMC

Questo prodotto è conforme alle normative di protezione ai sensi della Direttiva del Consiglio dell'Unione Europea 89/336/CEE sull'armonizzazione legislativa degli stati membri in materia di compatibilità elettromagnetica.

IBM non accetta responsabilità alcuna per la mancata conformità alle normative di protezione dovuta a modifiche non consigliate al prodotto, compresa l'installazione di schede e componenti di marca diversa da IBM.

Le prove effettuate sul presente prodotto hanno accertato che esso rientra nei limiti stabiliti per le apparecchiature di informatica Classe B ai sensi della Norma Europea EN 55022. I limiti delle apparecchiature della Classe B sono stati stabiliti al fine di fornire ragionevole protezione da interferenze mediante dispositivi di comunicazione in concessione in ambienti residenziali tipici.

이 기기는 가정용으로 전자파 적합등록을 한 기기로서
주거지역에서는 물론 모든 지역에서 사용할 수 있습니다.

この装置は、情報処理装置等電波障害自主規制協議会（VCCI）の基準に基づきクラスB情報技術装置です。この装置は、家庭環境で使用することを目的としていますが、この装置がラジオやテレビジョン受信機に近接して使用されると、受信障害を引き起こすことがあります。
取扱説明書に従って正しい取り扱いをして下さい。

Japanese statement of compliance for products less than or equal to 20 A per phase

高調波ガイドライン適合品



Référence : 22P9239

(1P) P/N: 22P9239

